



LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Épizootie: la moulée
est montrée du doigt

Page A 2

CULTURE

Orlan,
le corps en proie

Page B 9



VOL. XCII N° 57

LE VENDREDI 16 MARS 2001

87c + TAXES = 1\$

Du maïs StarLink a été trouvé au Québec

*Deux lots ont traversé
la frontière. Le premier
a été scellé et retourné
aux États-Unis.
Où est passé l'autre?*

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Le maïs transgénique StarLink, interdit au Canada mais légal aux États-Unis, a bel et bien réussi à franchir la frontière. Deux lots de maïs importés des États-Unis ont présenté des traces de StarLink lorsqu'ils ont été testés par la Commission canadienne des grains, en octobre dernier. L'un des lots a été saisi, scellé et retourné aux États-Unis. Mais qu'est devenu l'autre lot?

Hier, le député bloquiste Bernard Bigras a posé la question au ministre de l'Agriculture, Lyle Vancilief. «A ce jour, une des deux cargaisons est toujours manquante et aurait même été utilisée pour nourrir le bétail», a indiqué Bernard Bigras. Le ministre confirme-t-il que l'une des cargaisons de maïs StarLink a été écoulée sur le marché? M. Vancilief a répondu que la seconde cargaison de grains avait été retracée. «Nous sommes confiants qu'elle sera retrouvée mais je suis aussi confiant qu'elle n'est pas entrée dans le système alimentaire.»

Le maïs transgénique StarLink, autorisé seulement pour consommation animale aux États-Unis, est devenu cet automne le cauchemar des agriculteurs américains après que des traces eurent été trouvées dans plusieurs produits, dont des coquilles à tacos. Cette création de la firme Aventis CropScience est modifiée génétiquement avec une protéine, le Cry9c, pour résister aux maladies. Le produit avait été approuvé par la Food and Drug Administration américaine pour consommation animale seulement parce qu'on soupçonnait que la protéine soit mal digérée par les humains et puisse provoquer des réactions allergiques. Des fermiers américains ont omis d'isoler les cultures de StarLink des autres variétés de maïs, avec pour résultat que les grains StarLink ont fini par se retrouver dans des produits destinés à la consommation humaine.

Mais StarLink a également été exporté dans d'autres pays. Les Japonais ont trouvé des traces de StarLink

VOIR PAGE A 8: MAÏS

La SRC présente ses excuses à Landry

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La haute direction de Radio-Canada a fait parvenir une lettre d'excuses au premier ministre Bernard Landry pour le traitement que lui avait réservé l'intervieweuse-vedette Christiane Charette lors de son émission du 28 février dernier.

Dans cette lettre signée par Daniel Gourd, directeur général des programmes de la télévision générale de Radio-Canada, la société d'État présente ses plus plates excuses à Bernard Landry qui avait dû

VOIR PAGE A 8: SRC

INDEX

7 78313 00068 9	Annances..... B 8	Monde..... A 5
	Avis publics... A 4	Mots croisés. B 8
	Bourse..... B 6	Météo..... B 4
	Cinéma..... B 10	Plaisirs..... B 2
	Culture..... B 9	Sports..... B 8
	Éditorial..... A 6	Télévision..... B 9
	Idées..... A 7	Tourisme..... B 4



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Dave père et fils, hier, dans le calme du gymnase des Hilton.

L'attente

À la veille du verdict, les Hilton se regroupent

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Une dizaine de personnes s'entraînent au gymnase Hilton, rue Monk, en cette fin d'après-midi. «Il y a même Stéphane Ouellet», lance un Dave Hilton rieur en montrant du doigt un bougre portant le même nom que l'adversaire vaincu deux fois dans une relance inespérée de sa carrière.

Le reste de la famille éclate d'un rire joyeux. À la veille de connaître le verdict dans son procès pour agression sexuelle sur des mineures, Dave Hilton fils a passé l'après-midi d'hier au coin du ring avec son père Dave, sa mère Jeannie et son frère Matthieu. Les portes sont restées verrouillées pour éviter le déferlement de caméras et journalistes.

Dave Hilton fils a échangé quelques coups, «mains molles», avec le chef du clan l'instant d'une séance de photo. Il s'est ensuite mis à tapoter doucement sa mère com-

me un gamin en mal d'attention. Il est par la suite retourné coucher au Centre Booth de l'Armée du Salut, où il réside sur ordre de la cour en attendant la fin des procédures.

Il passe l'essentiel de ses journées en thérapie, à tenter de comprendre et soigner son alcoolisme. Dave Hilton a gâché les meilleures années de sa carrière dans la boisson avant de tenter un retour à l'âge de 34 ans. C'est connu, les boxeurs n'aiment pas jeter l'éponge.

Vainqueur de Stéphane Ouellet deux fois en trois combats, il a réussi l'impensable en arrachant le titre des super-moyens (WBC) à Dingaan Thobela, le 15 décembre 2000. Les experts ont salué l'exploit. Dave est revenu de mille et une nuits à boire jusqu'à s'écraser au sol pour être porté en triomphe au soir victorieux, les poings levés. Il aimerait boxer encore un an avant de prendre sa retraite. Le verdict d'aujourd'hui décidera du sort de sa

VOIR PAGE A 8: HILTON

Les Fighting Hiltons

Une série d'articles sur la célèbre famille de boxeurs

■ À lire demain dans *Le Devoir*

Jean Besré, 1936-2001

Générosité, engagement, humour et charme

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Générosité, droiture, engagement social, humour et charme: les qualificatifs ne manquaient pas hier pour saluer Jean Besré, dont le décès absurde a frappé l'imagination.

Tout au long de la journée d'hier, ses collègues de travail ont exprimé leur peine sur toutes les ondes. La surprise a été tellement grande que certains sont demeurés sans voix. Nicole Leblanc, par exemple, avec qui Jean Besré avait formé un couple célèbre dans *Le Temps d'une paix*, avait laissé ce simple message sur son répondeur télépho-

nique: «Je ne suis pas en état de répondre et j'aimerais mieux garder le silence.»

Monique Miller, une de ses grandes amies, était sous le choc puisqu'elle l'avait quitté mercredi soir, quelques minutes avant 17h, après un après-midi de répétitions au théâtre. À 18h, la BMW du comédien était happée par une Chevrolet sur la route 104, à Cowansville, à quelques kilomètres de sa maison de campagne où il se rendait depuis toujours.

Les autorités policières ont indiqué hier que l'alcool ne semblait pas en cause dans

VOIR PAGE A 8: BESRÉ

L'intégration des femmes dans l'armée: un échec

*De nombreux militaires
font preuve «d'ignorance,
dans les cas les moins
graves, et parfois même
d'intolérance», tranche
le comité consultatif*

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Les Forces canadiennes ont failli à leur engagement de recruter, former et garder dans leurs rangs 28 % de femmes. Dans un rapport lapidaire, le Comité consultatif ministériel sur l'intégration des femmes et l'équité en matière d'emploi accorde seulement une note de passage à l'armée quant à ses intentions d'ouverture et constate l'échec pour ce qui est des résultats obtenus.

Le verdict sévère du Comité, qui sera rendu public aujourd'hui par le ministre de la Défense nationale Art Eggleton et dont *Le Devoir* a obtenu copie, démontre que les Forces canadiennes demeurent réfractaires à la présence des femmes mais également à celle des minorités visibles et des autochtones.

«Tout ce qu'elles
font, c'est
tomber enceintes
et partir après
trois ans. On ne
peut pas compter
sur elles.»

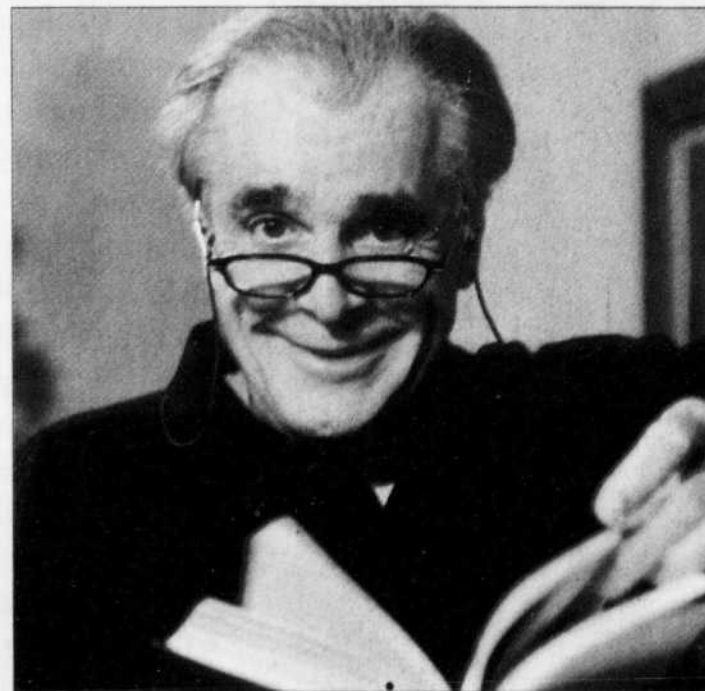
Plusieurs délais de mise en œuvre du plan d'équité en matière d'emploi adopté en 1999 par les Forces canadiennes ne sont pas respectés, des politiques sont ignorées mais surtout, de nombreux militaires font preuve «d'ignorance, dans les cas les moins graves, et parfois même d'intolérance» face aux principes d'équité, tranche le Comité.

Présidé par Sandra Perron, qui a abandonné sa carrière militaire en 1996 à la suite de services subis alors qu'elle complétait en 1992 sa formation d'officier à Gagetown au Nouveau-Brunswick, le Comité est allé sur le terrain au cours des deux dernières années vérifier «le degré d'engagement envers la réalisation du plan». Le Comité s'est buté à la mentalité de nombreux militaires qui illustre «l'indifférence, l'igno-

VOIR PAGE A 8: ARMÉE

ÉCART ENTRE LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS EN POURCENTAGE DU TOTAL DES MEMBRES DES FORCES CANADIENNES

	Femmes	minorités visibles	autochtones
objectifs	28,0%	9,0%	3,0%
résultats (1997-2000)	11,1%	2,5%	1,8%



SOURCE: RADIO-CANADA

Rendez-vous

Rencontrez STEPHAN BUREAU avec

GEORGES HÉBERT
Germain

Ce samedi dans LE DEVOIR

• LES ACTUALITÉS •

EN BRIEF

Landry rejette la stratégie de Morin

(Le Devoir) — Le premier ministre Bernard Landry a rejeté hier la suggestion de Claude Morin de tenir un référendum afin d'obtenir, pour le Québec, un statut constitutionnel plus large que celui de simple province. Dans un ouvrage qui vient de paraître sous le titre *Les Prophètes désarmés?*, l'ex-stratège Claude Morin propose de tenir un tel référendum sur une position consensuelle advenant qu'un référendum gagnant sur la souveraineté serait hors de portée. «Je crois que les Québécois doivent se décider sans artifices pour la solution de leur question nationale», a dit M. Landry. «Ce qui me ravit, c'est que maintenant, le consensus est clair: les Québécois forment une nation.» Le destin de cette nation doit être abordé «en toute franchise et non pas par divers biais», aussi nobles soient-ils, a-t-il tranché.

Une première sortie, un premier ruban

(PC) — Le ministre délégué au tourisme, au loisir et au sport, Richard Legendre, a accompli sa première sortie officielle, hier, en participant au lancement de l'Association des croisières du Saint-Laurent, un organisme qui consacrera ses énergies à vanter les beautés du Québec et de son fleuve aux grandes sociétés internationales de transport de plaisance. Sept jours à peine après avoir accédé au Conseil des ministres, M. Legendre a effectivement distribué une première subvention de 150 000 \$ avant d'affirmer, en point de presse, que s'il avait su que la vie politique était aussi palpitante, il aurait fait le saut bien avant. «C'est extraordinaire, a-t-il confié candidement. Avoir su il y a quelques semaines ce que c'était, je n'aurais pas hésité à faire le saut. C'est vrai que j'ai hésité un peu, parce que j'étais heureux dans ce que je faisais et que c'était une énorme décision à prendre.»

Charité bien ordonnée...

(PC) — Les organismes de charité canadiens qui œuvrent en réalité au profit de groupes terroristes internationaux pourraient perdre leur statut en vertu d'un projet de loi déposé hier à la Chambre des communes. Le gouvernement libéral de Jean Chrétien reconnaît que ce problème ne concerne que peu d'organismes canadiens, mais le projet de loi aura le mérite de réduire les possibilités de financement pour les groupes terroristes et de protéger le système d'enregistrement des organismes de charité au Canada. Des représentants gouvernementaux ont refusé de dire combien d'organismes pourraient être affectés par cette éventuelle législation. Néanmoins, selon des sources, de 20 à 25 groupes — sur un total de 75 000 organismes canadiens de charité — pourraient être poursuivis si le projet de loi était adopté.

Gerald Regan devant la Cour suprême

(PC) — La cause judiciaire de l'ancien premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Gerald Regan, figure à l'ordre du jour de la Cour suprême du Canada, ce matin. Les avocats de M. Regan feront valoir que la Couronne n'avait pas de motifs valables pour l'accuser de sept chefs de grossière indécence dont auraient été victimes de jeunes femmes au début des années 60. Edward Greenspan accuse aussi la Couronne d'avoir volontairement placé sur la voie d'évitement des témoins gênants et d'avoir milité pour l'assignation d'un juge qu'elle croyait sympathique à sa cause. L'avocat Greenspan croit donc que Gerald Regan n'a pas eu droit à un procès juste.

Vache folle et fièvre aphteuse



Un fermier anglais surveille son troupeau de moutons.

La moulée est montrée du doigt

Les chemins tordus qu'emprunte le rusé virus

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

L'apparition de la maladie de la vache folle est liée de près à l'alimentation des bovins, selon les théories les plus souvent citées. Des farines carnées fabriquées avec des restes de moutons atteints de tremblante auraient introduit le prion maudit chez les bovins. Dans le cas de la fièvre aphteuse aussi, l'alimentation des porcs est montrée du doigt: la pâtée servie aux porcs de la petite ferme anglaise de Burnside aurait été fabriquée avec des restes de table contaminés. Après les farines carnées chez les bovins, faudra-t-il revoir aussi la diète des porcs?

La question est présentement débattue en Europe. Plusieurs États membres ont demandé à la Commission européenne de réfléchir à une interdiction après que la théorie de la pâtée contaminée eut été soulevée, selon le magazine *New Scientist* paru mercredi. La pâtée pour les porcs est réalisée à partir des restes de nourriture ramassés dans les hôtels, les écoles, les restaurants et les autres centres de restauration. Toutes les sociétés britanniques qui produisent, transportent ou fournissent de la pâtée doivent avoir une autorisation et la nourriture doit être désinfectée, en la chauffant, avant

d'être servie aux porcs.

Dans ce cas-ci, les autorités britanniques ont identifié la souche de l'épizootie comme étant d'origine asiatique. La pâtée des porcs de Burnside aurait contenu des déchets recyclés de plateaux-repas servis dans un avion de la Turkish Airlines...

Tordu? Oui, mais plausible, rappellent les experts. Le virus de la fièvre aphteuse est tellement tenace qu'il est fort possible qu'il ait supporté le voyage. Au Japon, l'année dernière, les experts ont établi que la contamination provenait de paille et de fourrage d'origine chinoise, souillés par des matières fécales, rapportait récemment le quotidien français *Libération*. Aux Pays-Bas, dans les années 80, le virus de la peste porcine africaine avait été introduit par des touristes qui avaient ramené d'Espagne un saucisson traditionnel. La première tranche du saucisson, non comestible, avait été donnée aux cochons... De la même façon que s'était déclarée l'épizootie canadienne de 1952.

C'est pourquoi le Canada n'entend pas badiner avec la viande et le fromage au lait cru. Le bout d'un sandwich jeté aux ordures chatouille l'appétit d'un raton-laveur ou d'une mouffette qui rend ensuite visite à une ferme des environs, et pouf! «On ne peut pas ac-

cepter d'introduire ici des aliments qui ne sont pas complètement stérilisés», rappelle le Dr Amer Silim, de l'Université de Montréal. «Il y a des risques majeurs.»

Le Canada n'est donc pas à l'abri. Ici, comme en Europe d'ailleurs, les porcs sont surtout nourris de moulée de grain. «Les coûts de l'alimentation en grain sont moins élevés ici qu'en Europe», indique le président de la Fédération des producteurs de porcs du Québec, Clément Pouliot. Il se peut que dans de très rares cas, ont indiqué les spécialistes consultés, les porcs soient nourris avec d'autres aliments recyclés, comme des restes de boulangerie. Ces pratiques doivent cependant être approuvées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

L'alimentation avec des restes de table est cependant permise dans certains cas. Selon la loi fédérale sur la santé des animaux, une personne peut nourrir de «matières résiduelles comestibles» provenant de sa maison ou de sa ferme les porcs et la volaille qu'elle élève et qui se trouvent sur les mêmes lieux que la maison ou la ferme. Ce qui ouvre potentiellement la porte à une contamination, comme dans les cas néerlandais et canadiens.

Avec Reuters

L'Europe pourrait prendre des sanctions contre le Canada

Froissée par l'interdiction d'importer des fromages au lait cru et de la viande fraîche, la Commission européenne a fait savoir hier qu'elle n'a pas exclu de prendre des sanctions commerciales contre le Canada et les États-Unis. Si rien n'est fait dans l'immédiat, elle pourrait décider des représailles plus tard. Le Commission estime que la décision américano-canadienne est excessive.

Mais l'industrie canadienne risque bien de souffrir par ricochet des mesures annoncées. L'embargo pourrait avoir des conséquences plus néfastes pour les producteurs de viandes et de fromages du pays que le risque de contamination à la fièvre aphteuse elle-même, estime un spécialiste de l'industrie. «Le citoyen ordinaire ne lit jamais plus loin que le premier paragraphe d'une nouvelle. Quand il voit les mots "fromage" et "viande en conserve", alors, boum! La première chose qu'il fait, c'est d'éviter d'en acheter», a déclaré hier Robert Armstrong, président de l'Association canadienne des importateurs et exportateurs.

L'épizootie de fièvre aphteuse a encore progressé hier en Grande-Bretagne, mais aucun nouveau foyer n'a été signalé en France. Par contre, l'Argentine a reconnu officiellement l'existence de nouveaux foyers et le gouvernement se voit reprocher d'avoir occulté la maladie afin de préserver les marchés de la viande à l'exportation.

Deux jours après la découverte dans le département de la Mayenne du premier foyer de fièvre aphteuse en Europe continentale, plusieurs pays ont décrété un embargo concernant les importations d'animaux d'élevage à onglons français et/ou celles de leur viande: l'Autriche, la Russie, ainsi que les îles Féroé, archipel danois autonome de l'Atlantique nord. L'Autriche avait déjà décrété un embargo limité à l'encontre de cinq départements français.

La maladie gagne du terrain hors d'Europe. L'Arabie saoudite a confirmé hier deux foyers dans l'ouest du pays. Des cas ont également été signalés dans six régions de Mongolie ainsi qu'en Géorgie, qui a précisé que des bouffées épidémiques se produisaient tous les ans sur son territoire. La fièvre aphteuse a déjà été signalée en Argentine et aux Émirats arabes unis.

À l'intérieur de l'UE, les mesures de précaution se sont intensifiées. Les trois Länder allemands frontaliers avec la France ont convenu hier de renforcer les contrôles. La Belgique a établi des points de contrôle le long de la frontière avec la France pour empêcher l'entrée de bétail français. De son côté, la Norvège tentait de fermer hermétiquement sa frontière mercredi. Oslo a interdit l'importation des animaux à risques et de leurs produits dérivés en provenance de l'UE et d'autres pays européens.

Le Portugal a plaidé hier pour une «interdiction totale» du transport du bétail dans toute l'Union européenne pendant deux semaines. Le ministre de l'Agriculture, Luis Capoulas Santos, a l'intention de proposer cette mesure à ses homologues de l'UE, qu'il retrouvera lundi à Bruxelles.

En Grande-Bretagne, neuf nouveaux foyers ont été confirmés hier, portant le total à 240 depuis le début de l'épidémie le 20 février. Londres a décidé d'intensifier son programme d'abattage pour tenter de venir à bout de l'épizootie. Le ministre de l'Agriculture, Nick Brown, a annoncé hier devant le Parlement une mesure prévoyant l'élimination à titre préventif de 100 000 animaux supplémentaires ayant pu être en contact avec la maladie. M. Brown espère que les restrictions à la circulation des animaux d'élevage dans le pays pourront être assouplies dans une dizaine de jours.

D'après AP, AFP et PC

Erinn go bráth!

Vive l'Irlande!



Daniel O'Connell
1775-1847



Louis-Joseph Papineau
1786-1871

Au 19^e siècle, l'Irlandais Daniel O'Connell inspira Louis-Joseph Papineau et les Patriotes d'ici.

Aujourd'hui, et depuis plus de 80 ans, les luttes et les succès remportés par le peuple irlandais pour prendre place parmi les nations sont une source d'inspiration pour le peuple québécois.

À l'occasion de la Saint-Patrick, que les Montréalais fêtent fièrement depuis 177 ans, la Société Saint-Jean-Baptiste salue l'Irlande, son peuple et ses nombreux admirateurs au Québec.

Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Téléphone : (514) 843-8851 Télécopie : (514) 844-6369
Site Internet : www.ssjb.com Courriel : info@ssjb.com

La Cour suprême déboute les Cris

LE DEVOIR

La Cour suprême du Canada a refusé hier aux Cris la permission d'appeler de deux jugements rendus par la Cour d'appel du Québec, l'an dernier, sur deux aspects des causes intentées pour faire arrêter les coupes à blanc en forêt boréale.

Les Cris voulaient faire annuler la récusation du juge Jean-Jacques Croteau, décrétée par la Cour d'appel en mai dernier à la demande des sociétés forestières et de Québec. Pour la Cour d'appel, le juge Croteau avait prématurément tranché le fond du litige devant lui en assujettissant les coupes de bois à des études d'impacts environnementaux parce qu'elles avaient été autorisées par Québec de façon illégale.

La Cour d'appel avait aussi annulé l'ordonnance de sauvegarde qui forçait la mise en place d'un dispositif

d'évaluation environnementale pour obliger les sociétés forestières à se conformer à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, un autre verdict que la Cour suprême a refusé d'entendre hier.

Mais la Cour suprême a aussi débouté le gouvernement fédéral sur une autre conclusion du juge Croteau. Ce dernier et la Cour d'appel ont statué que les tribunaux pouvaient contraindre la Couronne fédérale et ses fonctionnaires, ce que seule pourrait faire la Cour fédérale, selon Ottawa.

Les Cris vont donc inscrire un recours devant les Nations unies dans le cadre du Protocole relatif aux droits civils et politiques. La défaite des Cris devant la Cour suprême ne modifie en rien le déroulement de la cause principale, qui vise à faire déclarer illégales les coupes réalisées dans le territoire couvert par la convention ainsi que la Loi sur les forêts.

loto-québec résultats

Tirage du 2001-03-14

06 20 31 36 38 44
Numéro complémentaire: 04

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 2 000 000,00 \$
5/6+	2 275 176,90 \$
5/6	160 2 751,70 \$
4/6	9 618 87,70 \$
3/6	190 185 10,00 \$

Ventes totales: 12 379 725 \$
Prochain gros lot (approx.): 5 000 000 \$

Tirage du 2001-03-14

04 09 16 17 22 29
Numéro complémentaire: 02

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 1 000 000,00 \$
5/6+	2 25 000,00 \$
5/6	32 500,00 \$
4/6	1 627 50,00 \$
3/6	23 968 5,00 \$

Ventes totales: 531 095,00 \$

Tirage du 2001-03-14

NUMÉROS	LOTS
531 106	100 000 \$
311 06	1 000 \$
1106	250 \$
106	50 \$
06	10 \$
6	2 \$

Le jeu doit rester un jeu

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

T.V.A. LE RESEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC

Québec

Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, Service des greffes, 1, rue Notre-Dame Est, 9^e étage, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9083-5455 Québec inc. CHEZ L'ÉPICIER RESTAURANT (suite à cession)	1 Restaurant pour vendre	311, rue Saint-Paul Est, Montréal (Québec) H2Y 1H3
9101-4233 Québec inc. RESTO-BAR PARC EXTENSION 6800, Avenue du Parc	1 Bar (suite à cession)	6800, Avenue du Parc, Montréal (Québec) H3N 1W9

Palace Eden inc. PALACE EDEN INC. 300, boul. Marcel-Laurin Saint-Laurent (Québec) H4M 2L4 Dossier: 376-895	1 Restaurant pour vendre avec danse et spectacles sans nudité	300, boul. Marcel-Laurin Saint-Laurent (Québec) H4M 2L4
9099-9665 Québec inc. RESTAURANT ANDREA 3060, boul. Saint-Joseph Lachine (Québec) H8S 2P4 Dossier: 502-104	3 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	3060, boul. Saint-Joseph Lachine (Québec) H8S 2P4
9098-2828 Québec inc. RESTAURANT BASHA 685, boul. Curé Laval (Québec) H7V 2T8 Dossier: 940-692	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	685, boul. Curé Laval (Québec) H7V 2T8
9099-2181 Québec inc. BAR 5505, boulevard Décarie Montréal (Québec) H3X 2V2 Dossier: 1371-996	1 Bar	5505, boulevard Décarie Montréal (Québec) H3X 2V2
Nino Bonfiglio PIZZERIA PARADISO 440-07, rue Ivan Pavlov Laval (Québec) H7M 4S5 Dossier: 1801-265	1 Restaurant pour vendre	440-07, rue Ivan Pavlov Laval (Québec) H7M 4S5
9098-0590 Québec inc. LE SAINT-CHARLES 1799-1809, rue Amherst Montréal (Québec) H2L 3L7 Dossier: 209-262	1 Bar avec spectacles sans nudité (demande amendée)	1799-1809, rue Amherst Montréal (Québec) H2L 3L7

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

concours



Pour participer
vous adresser
au responsable
du concours de
votre collège



Christian
Rioux
...

Discret voyageur

C'est le genre d'endroit où ne vont pas les journalistes. Pour s'y rendre, il faut faire 75 kilomètres et traverser des banlieues tristes et grises. Il faut ensuite emprunter la route départementale avant de se perdre dans les voies communales. Ne cherchez pas Magnanville sur une carte, vous ne la trouverez pas. Ce serait pour ainsi dire la banlieue d'une banlieue, un lieu anonyme coincé entre un McDo et un centre commercial tout ce qu'il y a de plus banal.

Pour ne pas se perdre, il faut demander son chemin au vieux du village. Trois feux de circulation plus loin, sur la droite en face du café de la place, se dresse un ancien colombier. Les habitants du coin, las de prendre le train pour Paris, ont retapé l'ancienne ferme pour y accueillir des artistes. Cent quatre-vingts places bien comptées. Pas une de plus.

Les voilà d'ailleurs qui arrivent, les artistes, entassés dans une petite Peugeot grise sous la pluie battante. Ici, ce n'est pas l'Olympia avec ses files d'attente, ses tapis rouges, ses vedettes maquillées et leurs sourires factices. Ici, il n'y a pas d'impresario dans un coin, cellulaire en main, en train de négocier un contrat avec l'Allemagne ou d'exiger un retour d'ascenseur de TF1. Pas de caméras de télévision filmant quelques fans hystériques, en gros plan pour qu'on ne voie pas les sièges vides. Pas même de t-shirts à vendre ou de cassettes vidéo. Non, simplement un chanteur et son pianiste.

Loin de l'Olympia et des studios de télévision, Gilles Vigneault sillonne la France depuis deux semaines. Discrettement, sans faire de bruit, comme il le fait depuis 35 ans une fois par année, parfois deux. C'est probablement ainsi que son père partait à la pêche, sans amener le village pour ne pas effrayer les poissons.

L'homme a la voix toujours aussi éteinte, le crâne aussi dénudé et les yeux aussi vifs. Seul le phrasé semble un peu plus mesuré. Pas à cause de l'âge mais parce qu'après 40 ans de métier, on connaît mieux le poids des mots.

Le mot «star», par exemple. *«Il y a une façon de se starifier à Paris, dit-il, de devenir une star pour les journaux. Mais d'abord, une star, c'est dans le ciel. Ça atterrit rarement sur la terre et c'est fort heureux. Parce que ça serait très inquiétant qu'une étoile atterrisse chez nous.»*

Vigneault fait comme Félix avant lui et Desjardins après. Il préfère les petites tournées discrètes où il prend le temps d'arpenter le pays et de goûter le vin. Ce n'est pas avec lui qu'on fera un titre du genre: *«Vigneault conquiert Paris»*. Il dit d'ailleurs qu'il n'a pas de public mais que le public a un chanteur.

«Pour moi, 500 personnes à Sherbrooke ou à Québec, c'est 500 personnes comme à Strasbourg ou à Brest.» Il n'y a pas de hiérarchie dans les publics. A moins qu'on veuille vendre des disques.

Avec le recul, Vigneault se dit qu'il a eu bien de la chance de venir en France dès 1965. Parce qu'aujourd'hui, le métier ne se pratique pas de la même façon. Aujourd'hui, il lui faudrait faire un tube et puis un autre. Imaginez avec la voix qu'il a! Des tubes qui rapportent un gros paquet d'argent dans le plus court laps de temps. Aujourd'hui, on le laisserait peut-être tomber... *«comme une roche dans l'océan»*.

Ironiquement, sa seule chanson qui ait vraiment tourné à la radio française contenait quelques paroles anglaises. *I went to the market. Yes sir!* Dans chaque Français, Vigneault dit que sommeille quelqu'un qui regrette de ne pas s'être embarqué pour l'Amérique.

Partout, on lui parle évidemment politique. Il répond inlassablement que le Québec est un pays dans les faits. Que c'est une chose faite mais qui continue de se faire tous les jours. Et il ajoute: *«Ne le dites pas trop fort, il y a quelqu'un qui ne s'en aperçoit pas encore.»* À ceux qui disent que c'est de l'histoire ancienne, il a cette réponse simple et définitive qu'il prononce en chuchotant: *«Laissez-les dire!»*

En regardant l'homme de 72 ans tester les micros de la petite salle, j'ai pensé à une phrase du dernier livre de Claudio Magris (*Utopie et désenchantement*). L'écrivain de Trieste qui se passionne pour les cultures minoritaires écrit qu'il *«n'est pas facile de trouver tout de suite le ton juste, dans ses rapports avec le monde, après avoir été longtemps soumis; le ton juste, cette modestie tranquille qui n'a besoin ni de s'affirmer ni de se faire reconnaître, ce détachement à l'égard de soi-même qui donne plus de sérénité et d'aisance, tout cela naît de la liberté.»*

C'est dans ce genre de terreau qu'est né Vigneault. Une énorme talle de liberté. Et c'est probablement pour cela qu'il n'a pas besoin de se gargariser de gigantesques chiffres de ventes et autres tapis rouges.

Avez-vous écouté ce qu'il raconte ces jours-ci? Son dernier spectacle parle du voyage et de son père. Comme s'il s'agissait d'une seule et même chose. Comme si les voyages étaient nos vrais parents, parce



crioux@ledevoir.com

Sommet des Amériques

Ottawa ferme la porte à Cuba

La Havane doit d'abord s'ouvrir à la démocratie, dit John Manley

Le ministre des Affaires étrangères, John Manley, a levé tout doute sur la position canadienne à l'égard de l'inclusion de Cuba au sein du Sommet des Amériques. Il est contre sa présence, a-t-il précisé lors des audiences d'un comité parlementaire portant aussi sur la Zone de libre-échange des Amériques.

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Pour la première fois hier, le Canada s'est ouvert à la dissidence, à ce sujet lors de sa participation de Cuba au Sommet des Amériques.

Le ministre des Affaires étrangères, John Manley, a dissipé toute ambiguïté à ce sujet lors de sa participation devant le comité des affaires étrangères et du commerce international. A un député qui lui demandait si le Canada était un des pays qui appuyaient la présence de Cuba au Sommet, M. Manley a répondu sans hésiter: *«Non, pas à ce moment-ci.»*

M. Manley n'a pas voulu dire combien de pays s'opposaient ou favorisaient la participation de Cuba. *«Ce n'est pas décidé par un vote mais par consensus et il n'y a pas de consensus»*, a-t-il dit au conservateur Bill Casey.

Interrogé d'abord par le député néo-démocrate Svend Robinson, le ministre s'est montré plus nuancé. *«Il n'y a pas eu de démonstration d'une quelconque acceptation des principes démocratiques, du pluralisme politique ou même d'une adhésion aux normes internationales en matière de respect des droits humains et pour cette raison, il y a peu de chance qu'on ait un consensus dans un proche avenir parmi les 34 pays»*, a-t-il alors déclaré,

notant l'accent qu'ils veulent mettre sur les valeurs démocratiques. Il s'est fait plus clair par la suite.

Le Canada est l'hôte du Sommet des Amériques, en avril, à Québec. Même s'il avait appuyé la présence de Cuba, il n'aurait pu l'inviter sans l'appui des autres participants mais jusqu'à présent, il se servait de l'absence de consensus pour éviter de s'afficher dans le camp des partisans de la présence cubaine, qui compte les pays des Caraïbes, l'Argentine et le Brésil, ou encore dans le camp des opposants, les États-Unis étant le seul à le dire ouvertement et, en fait, le seul connu.

L'attitude prudente du Canada lui permettait de servir d'interlocuteur pour une foule de petits pays, en particulier ceux du CARICOM. Les leaders de ces derniers ont d'ailleurs soulevé la question en privé avec le premier ministre Chrétien lorsqu'il les a rencontrés en janvier.

M. Manley a soutenu que le Canada n'avait pas changé de position. *«On veut que Cuba fasse partie de la "gran familia" des Amériques, mais on veut qu'ils adhèrent à des principes démocratiques. [...] Cuba n'est pas prêt à participer au sommet parce qu'on n'y trouve pas un engagement à l'endroit de [ces] principes»*, a répété M. Manley aux journalistes. Le signal qu'il attend de La Havane, a-t-il ajouté, est *«un peu de respect pour la démocratie, d'avoir le droit à la dissidence, de lever les restrictions contre ceux ayant un point de vue opposé au régime»*.

Si d'autres pays au bilan peu reluisant demeurent membres du Sommet, c'est parce qu'*«au moins ils tiennent des élections et les élections représentent un pas raisonnable dans le sens de la démocratie»*, a-t-il expliqué, insistant sans cesse sur l'absence de consensus.

Svend Robinson y a vu *«un recul»* par rapport à la position de Lloyd Axworthy. *«John Manley a clairement dit que sa priorité était la relation bilatérale avec les États-*

Unis» et sous sa gouverne, croit le député, Ottawa a choisi de s'aligner avec les Américains.

Cuba est l'unique pays des Amériques à être exclu du processus des sommets et ce, depuis la toute première rencontre à Miami en 1994. Cette réunion fut convoquée par les Américains à des conditions demeurent inchangées depuis. Lors du deuxième sommet, à Santiago en 1998, Cuba a occupé une bonne partie des discussions à huis clos, les pays membres du CARICOM demandant qu'on l'invite au sommet suivant. C'est d'ailleurs au cours du même sommet que le premier ministre Chrétien a annoncé qu'il visiterait Cuba, un voyage qui a eu lieu dix jours plus tard.

Contrairement aux États-Unis, le Canada a toujours maintenu ses relations diplomatiques avec Cuba. Depuis le milieu des années 1980, le Canada poursuit une politique d'*«engagement constructif»* qui, selon le site Internet du ministère des Affaires étrangères, *«exprime notre détermination à collaborer avec le gouvernement cubain et la société cubaine de façon à favoriser les changements d'ordre institutionnel et l'ouverture politique et économique. De façon plus générale, le Canada veille à ce que Cuba connaisse une transition pacifique vers la démocratie, qui soit gérée par les Cubains eux-mêmes.»* Les relations se sont toutefois beaucoup refroidies depuis 1999 car, contrairement aux attentes canadiennes, la situation des droits de la personne dans l'île s'est détériorée. Les échanges commerciaux se sont poursuivis.

Le ministre Manley était accompagné du ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew, qui a dit qu'il se pencherait sur la possibilité de donner aux parlementaires un accès privilégié et confidentiel aux textes de négociations commerciales s'il n'obtenait pas des autres pays l'autorisation de les rendre carrément publics.

Commission des États généraux sur la langue française

La communication déficiente compromet l'apprentissage

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

L'apprentissage du français au Québec pâtit de l'absence de concertation dans le réseau de l'éducation. Et la clé du problème est entre les mains du ministre de l'Éducation, qui néglige pourtant de l'utiliser. C'est du moins ce que prétend la Fédération des commissions scolaires (FCSQ) qui déplore vivement que depuis trois ans Québec n'ait pas jugé bon réunir une seule fois le comité de concertation entre les différents niveaux.

Hier, en marge de la première des quatre journées d'audiences nationales de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française, qui se tiennent au marché Bonsecours, le président de la FCSQ, André Caron, a critiqué le peu d'empressement de François Legault à vouloir régler cette question. Il y a des *«améliorations à apporter»* à tous les niveaux scolaires, a-t-il reconnu, et cela passe par une plus grande concertation entre les différentes composantes du réseau.

Le conseiller en développement pédagogique de la fédération, Berthier Dolbec, a ainsi rappelé que depuis 1994, le Comité de liaison enseignement secondaire-enseignement supérieur ne s'est réuni qu'à deux reprises et ce, il y a trois ans déjà. Au cabinet de M. Legault, on soutient que c'est à la demande des membres qu'aucune réunion n'a eu lieu depuis 1998. Selon M. Dolbec, toutefois, ce comité devrait plutôt tenir des réunions sur une base trimestrielle afin de s'assurer d'un bon arrimage entre les différents réseaux.

«Ca commence par là, a renchérit M. Caron en parlant de cette nécessaire concertation. [...] Le ministre de l'Éducation a un rôle à jouer pour asseoir tout le monde autour de la table et établir des standards. A

l'heure actuelle, chaque collège développe ses propres examens d'admission sans se soucier de l'autre à côté.»

La référence au réseau collégial qu'a faite M. Caron n'est pas fortuite. C'est en quelque sorte une réponse aux propos tenus hier par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Celle-ci est venue expliquer aux commissaires que les problèmes éprouvés en français par les étudiants du cégep proviennent en fait de leur passage dans le réseau secondaire.

«Notre évaluation est que le français au collégial est bien enseigné, a affirmé Jacques L'Écuyer, président de la commission. Le problème en est beaucoup plus un de préparation. Nous constatons qu'environ 30 % des étudiants qui se présentent au collégial ont des problèmes dans l'organisation du discours et dans la façon d'écrire. [...] Il y a un problème de maturité intellectuelle, d'organisation de la pensée.»

M. L'Écuyer estime que la responsabilité de cette lacune est notamment attribuable aux professeurs du secondaire qui, trop souvent, font peu de cas de la maîtrise de la langue française. Le niveau secondaire met trop l'accent sur l'apprentissage axé sur l'oral, a-t-il ajouté, et cela cause problème aux étudiants qui trouvent la marche haute en entrant au cégep. *«De nombreux étudiants nous ont dit que personne ne leur avait jamais demandé de lire un livre»*, s'est-il étonné.

Par ailleurs, le groupe de défense des anglophones, Alliance Québec, recommande au gouvernement de permettre à tous les immigrants provenant de pays de langue anglaise de fréquenter l'école de leur choix. Cela permettrait à la communauté de langue anglaise de maintenir sa présence au Québec au niveau actuel, alors que 75 % des jeunes anglophones prévoient quitter le Québec d'ici les dix prochaines années, prétend l'organisme.

Méningite à Québec

Trudel décrète la vaccination volontaire

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — Surtout préoccupé par l'inquiétude des parents, le ministre de la Santé, Remy Trudel, déploiera des mesures exceptionnelles pour juguler la propagation de la méningite.

Dès aujourd'hui, des vaccins seront mis à la disposition des parents des 1300 élèves de la polyvalente de L'Anceinte-Lorette, le «principal foyer» de méningite de la région de Québec. Deux des huit cas y ont été signalés ce mois-ci.

Une équipe clinique de vaccination sera à la polyvalente aujourd'hui. Comme la vaccination n'est pas obligatoire, les parents qui y auront recours devront déboursier un «coût minimal» de 10 \$. Mais ceux dont le budget est trop serré pourront se le procurer gratuitement.

«Il n'y a pas un enfant qui sera privé du vaccin contre la méningite parce qu'il y aurait une situation particulière», a précisé le ministre Trudel, en conférence de presse à Québec hier.

Il a indiqué qu'on ne se trouve pas face à une épidémie mais à une contagion. Les mesures choisies initialement par la direction de la Santé publique ont donc été renforcées, a-t-il fait comprendre, en tentant de ménager la DSP, accusée par les médias de Québec d'avoir elle-même provoqué une psychose en gérant mal ses communications avec le public.

«On est en situation de contagion, pas d'épidémie, mais une nouvelle donnée s'est ajoutée, soit l'inquiétude, l'anxiété des parents. Ça fait partie de la santé publique de rassurer les parents», a expliqué M. Trudel.

«Santé publique, c'est aussi communication de masse. Nous avons les meilleurs médecins, nous ferons ap-

pel aux meilleurs en communication», a-t-il ajouté.

Alors que l'on dénombre maintenant 29 cas de méningite au Québec cette année, huit infections à méningocoque ont été signalées dans la région de la capitale nationale ce mois-ci. Une étudiante de la polyvalente de L'Anceinte-Lorette en est décédée tandis qu'une fillette de trois ans se trouve toujours dans un état grave au Centre hospitalier de l'Université Laval.

Mais cette situation n'est pas dramatique sur le strict plan épidémiologique, ont rappelé les experts de la DSP hier. De son propre aveu, les mesures décrites par le ministre Trudel sont plus d'ordre social que médical. Si le ministre ni les autorités ne recommandent d'ailleurs aux parents de faire vacciner leurs enfants.

«Cette décision est une responsabilité parentale», a souligné le ministre Trudel.

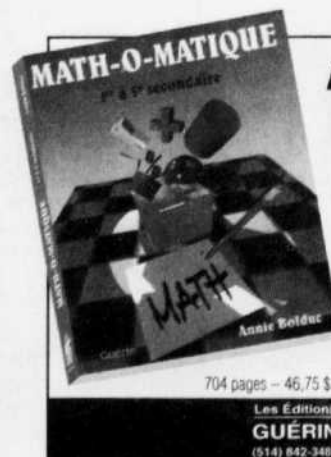
EN BREF

Le FIFA rend hommage à Michèle Fortin

(Le Devoir) — Le Festival des films sur l'art a rendu hommage hier à Michèle Fortin, vice-présidente de la télévision française de Radio-Canada, qui dirigera la Télé des arts, laquelle entrera en ondes à l'automne. La trophée-hommage a été remis à Mme Fortin par le directeur du FIFA, René Rozon, devant des représentants des principaux partenaires de la Télé des arts, dont Télé-Québec, BCE Média, Sept Arte et le Groupe Spectra.

Les ambulanciers condamnés pour outrage au tribunal

(PC) — Le Syndicat des techniciens ambulanciers du Québec a été condamné hier à 10 000 \$ d'amende pour outrage au tribunal. Le 19 décembre dernier, le syndicat et certains de ses dirigeants avaient été reconnus coupables d'outrage au tribunal survenu en 1999 et en l'an 2000 en plein conflit de travail. En fait, les ambulanciers avaient passé outre à des ordonnances émises par le Conseil des services essentiels visant à mettre fin à leurs moyens de pression.



Annie
BOLDUC

MATH-O-MATIQUE
1^{re} à 5^e secondaire

En un seul volume.

704 pages - 46,75 \$
Les éditions
GUÉRIN
(514) 842-3401

En vente dans toutes les librairies

LES ACTUALITÉS

Groupe technique des assureurs

Un rapport éteignoir pour les pompiers

Montréal offre un des meilleurs services de protection au pays

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Quoi qu'en dise depuis des années le syndicat des pompiers, Montréal dispose d'un très bon service de prévention des incendies. Tellement bon, en fait, que la ville sera désormais la seule au pays, avec Vancouver, à jouir de la cote 1 de sécurité dans les secteurs commercial et industriel.

Décidée au terme d'une étude de deux ans réalisée par le Groupe technique des assureurs (GTA), l'amélioration de la cote de la ville n'a pas manqué hier de gonfler de fierté le maire Pierre Bourque et le directeur du Service de prévention des incendies, Alain Michaud. «Nous avions déjà la cote 1 pour le secteur résidentiel; maintenant, notre service est reconnu comme l'un des plus performants au pays», a déclaré le maire, qui a rappelé que la cote pour les secteurs commercial et industriel a longtemps été de 3 sur 5 avant d'être portée à 2 en 1986.

«Étude a été commandée à une époque où les gens sous-estimaient le niveau de service offert, a expliqué Alain Michaud. Un pareil résultat, dans un climat nordique, c'est exceptionnel.»

Commandée en 1998 à la suite des pressions exercées, ironiquement, par le syndicat des pompiers

et l'opposition, l'étude a été financée à 44 % par la Ville et à 56 % par les compagnies d'assurances. Elle a porté sur les divers aspects de la prévention des incendies, allant du réseau d'alimentation en eau à la gestion des opérations lors d'incendies en passant par la prévention et le traitement des alertes.

Ses auteurs, qui ont rencontré les divers intervenants impliqués, observent une diminution constante du nombre d'incendies depuis 30 ans. Ils saluent notamment l'approche globale adoptée dans le domaine par l'administration municipale. Selon eux, les relations de travail avec les pompiers, tendues depuis toujours, n'ont pas d'impacts sur la qualité de leurs interventions.

Pour le président de l'Association des pompiers de Montréal, Gaston Fauvel, cette étude n'est que «de la poudre aux yeux». En effet, comment, demande-t-il, accorder de la crédibilité à une recherche financée par la Ville et qui ne semble pas tenir compte de la récente augmentation de la valeur des pertes totales causées par les incendies?

S'il dit au contraire prendre très au sérieux le rapport du GTA, le Bureau d'assurance du Canada précise toutefois qu'il ne se traduira pas nécessairement par des réductions de primes pour les assurés.

La fermeture annoncée au désespoir des parents

Le départ des ballerines a été fatal à l'école Laurier

La CSDM aurait dû supporter un fardeau supplémentaire de 100 000 \$ pour la garder ouverte

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Malgré le désaccord des parents, l'école secondaire Laurier fermera ses portes à la fin de la présente année scolaire, faute de ressources et de clientèle, a statué mercredi le conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

L'école publique du Plateau Mont-Royal, très populaire notamment pour l'option littérature de son volet primaire, a perdu plus de la moitié de sa clientèle au secondaire l'an dernier après la fin de son entente avec l'École supérieure de danse du Québec. Jugeant trop coûteux le maintien de l'option secondaire, la CSDM a proposé cette semaine à son conseil des commissaires de fermer l'école, ce qui a été adopté à l'unanimité.

Le conseil d'établissement de l'école, composé à moitié de parents, s'est toutefois majoritairement opposé à cette option, dont il avait été saisi au début de février seulement, a expliqué hier le directeur du regroupement abritant l'école Laurier, Serge Fontaine. Notons qu'il a été im-



possible de joindre la présidente du conseil d'établissement hier et que la direction de l'école a refusé de commenter le dossier.

Quel est le minimum?

«La question qu'on a dû se poser, c'est: "À partir de quel nombre d'élèves doit-on garder ou non une école ouverte?", a expliqué Serge Fontaine. Quand, du point de vue économique, ça ne fonctionne plus, la question doit être sérieusement posée.» Pour maintenir le service minimal lié au secteur secondaire, la CSDM avait dû verser 100 000 \$ cette année, une subvention que le ministère de l'Éducation octroyait lui-même à l'époque où une entente

spéciale liait l'établissement à l'École supérieure de danse. «Maintenir ce volet constituait un sérieux fardeau financier», a ajouté M. Fontaine.

Surcharge au primaire

Cette année, malgré une surcharge au primaire et 100 inscriptions de plus que l'an dernier (400 élèves), le volet secondaire ne comptait qu'une quarantaine d'élèves, contre les 130 qu'il avait encore l'an dernier, à l'époque où l'option danse permettait à des ballerines liées à l'École supérieure de danse de fréquenter l'école Laurier, située au coin des rues Laurier et Berri. Si le secondaire 1 compte 17 élèves, le deuxième niveau n'en a plus que 4, le troisième, 5,

le quatrième, 13, et le cinquième, 5.

Opposés à la fermeture de leur école, les parents, à la mi-février, avaient proposé au ministre une mesure de sauvetage, écrivant au sous-ministre Robert Bisailon pour lui demander de faire de Laurier une «école-pilote» pour l'implantation de la réforme des programmes au secondaire. Cette requête s'accompagnait d'un ajout de ressources de l'ordre de 174 000 \$ par année pendant cinq ans.

La demande n'ayant pas été acceptée par le MEQ — en raison du trop petit nombre de locaux (trois) disponibles pour faire rayonner le projet —, la CSDM a dû procéder rapidement et inscrire en *extremis* à l'ordre du jour cette semaine la proposition de fermer l'école Laurier. Alors que la période d'inscription du secondaire se poursuit jusqu'au 26 mars, la résolution s'accompagne exceptionnellement d'une promesse de veiller à ce que les élèves relocalisés auront bien obtenu l'école de leur choix, «compte tenu des circonstances exceptionnelles», a ajouté M. Fontaine.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

VENTE SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR DU QUÉBEC
NO. 500-02-091946-017

DANS L'AFFAIRE DE:
LE SYNDICAT DE COPROPRIÉTAIRES DE LE
ST-MATHIEU ENR.

Requérante

- C -

YAHYA HAMOUDI

Intimé

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE

Conformément au jugement rendu le 12 février 2001 par Me Odette Cordeau, greffière spéciale, dans le dossier précité, faisant suite à une requête en délaissement forcée afin de vendre sous contrôle de justice de la requérante, Jean-Félix Bouchard, huissier de justice, de Bouchard & Associés, huissiers de justice a été désigné aux fins de vendre aux enchères l'immeuble de l'intimé ci-après décrit.

En conséquence, il sera procédé à la vente aux enchères de l'immeuble ci-après décrit, le 26 mars 2001 à 10h00 à l'adresse suivante:

217, de la Commune ouest, Bureau A
Montréal (Québec)

Visite de l'immeuble sur RENDEZ-VOUS seulement
DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE

Une (1) fraction de la copropriété située à Montréal, province de Québec, composée de:

a) La partie exclusive connue et désignée comme étant la redubdivision MILLE CENT ONZE de la subdivision TROIS du lot originaire DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SIX (2366-3-1111) au plan et livre de renvoi officiels de la Cité de Montréal, quartier St-Antoine, bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

Avec une propriété portant le numéro 1055, rue St-Mathieu, app. 1150, Montréal, province de Québec, H3H 2S3.

CONDITIONS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES

1- La mise à prix est fixée à \$37 800,00, soit le montant correspondant à 75 % de l'évaluation municipale, conformément à l'article 670 C.p.c.;

2- Aucune offre ou enchère ne peut être reçue si celui qui l'a faite ne déclare ses nom, qualité, profession et domicile ou enchères peuvent être faites par procureurs dûment autorisés à cette fin. Le procès-verbal des enchères reçue et dressé par le huissier instrumentant;

3- L'immeuble est adjugé au dernier enchérisseur et, s'il n'y a qu'un offrant, il est déclaré adjudicataire. En aucun cas, l'adjudication ne peut être faite avant qu'il ne soit écoulé quinze (15) minutes depuis la première offre et cinq (5) minutes depuis la dernière enchère;

4- L'adjudicataire et son représentant, s'il y a lieu, doit en tout temps, être en mesure de fournir la preuve de son identité. À cet égard, il doit:

a) s'il est une personne physique: déclarer son nom, ses lieu et date de naissance et son adresse domiciliaire;

b) s'il est une personne morale: déclarer son nom, la forme juridique qu'elle emprunte, sa loi constitutive, l'adresse de son siège social et fournir la résolution autorisant le représentant à agir comme enchérisseur;

c) s'il est une société ou une association: déclarer son nom, la forme juridique qu'elle emprunte et son adresse et fournir une résolution autorisant le représentant à agir comme enchérisseur;

5- Lors de l'adjudication, l'adjudicataire doit verser par chèque visé à l'ordre de la personne désignée pour effectuer la vente ou en argent à cette dernière, le montant de la mise à prix soit \$37 800,00, sujet au droit de rétention de l'adjudicataire, tel que ci-après établi et le solde du prix d'adjudication payé comptant ou par chèque visé dans les cinq (5) jours suivants;

6- Les autres conditions et charges concernant ladite vente aux enchères seront disponibles à demande le jour de la vente.

Montréal, le 13 mars 2001

Jean-Félix Bouchard
huissier de justice

BOUCHARD & ASSOCIÉS, HUISSIERS DE JUSTICE
217, de la Commune ouest, Bureau A
Montréal (Québec) H2Y 2C9
350-9000

AVIS AUX CRÉANCIERS

DANS L'AFFAIRE DE LA
FAILLITE DE:

9036-4324 QUÉBEC
INC. corps politique,
légalement constitué par
lettres patentes, ayant
son bureau chef et sa
principale place d'affaires
à 10625 Bellevois,
Montréal Nord, Qc H1H
3C6.

Avant est par les
présentes donné que
9036-4324 QUÉBEC INC.,
District de Montréal,
Province de Québec a
déposé une cession et
que la première assem-
blée des créanciers sera
tenue le 30ème jour de
mars 2001 à 11:00
heures au bureau du
Syndic, 400 de Maison-
neuve Ouest, suite 1202,
Montréal, Québec.

DANS L'AFFAIRE DE LA
PROPOSITION DE:

9079-6236 QUÉBEC
INC. (Dépanneur Du
Coin) légalement consti-
tué ayant son siège
social et sa principale
place d'affaires à 157,
St-Catherine, Longueuil,
Qc J4H 2B4.

Avant est par les
présentes donné que la
compagnie ci-haut men-
tionnée, a déposé une
proposition, entre mes
mains, en vertu de la Loi
sur la faillite, et que la
première assemblée des
créanciers sera tenue le
22 mars 2001 13:30, au
Bureau du Surintendant
des Faillites, 5 Place Ville
Marie, suite 800,
Montréal, Québec H3B
2G2.

PHIL BELL

Comptable agréé / Syndic
400, boul. de Maisonneuve Ouest, #1202
Montréal (Québec) H3A 1L4
Tél.: (514) 282-1407

COMMUNAUTÉ
URBAINE
DE MONTRÉALAVIS DE RACHAT
PARTIEL

Obligations 10.25 % à fonds d'amortissement
échéant le 23 avril 2006
série 86-04

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la Communauté urbaine de Montréal (la «Communauté») rachètera le 23 avril 2001 (la «date du rachat»), pour les fins du fonds d'amortissement et selon les termes et conditions régissant les obligations, un montant total en principal de 2 600 000 \$ des obligations ci-haut mentionnées, au prix de 100 % de leur montant en principal racheté, plus l'intérêt couru à la date du rachat.

Les obligations suivantes, à coupons en coupure de 1 000 \$, sont rachetées, en totalité:

Obligations à coupons de 1 000 \$ portant le préfixe CM-
Numéro d'obligation
71 209 243 244 253

Les obligations suivantes, à coupons en coupures de 5 000 \$ et entièrement nominatives, sont rachetées en totalité ou partiellement, jusqu'à concurrence du montant indiqué en regard de chacun des numéros:

Obligations à coupons de 5 000 \$ portant le préfixe CV- Numéro d'obligation	Montant racheté \$	Numéro d'obligation	Montant racheté \$
2	1 000	591	1 000
592	2 000	594	1 000

Obligations entièrement nominatives portant le préfixe CN- Numéro d'obligation	Montant racheté \$	Numéro d'obligation	Montant racheté \$
527	5 000	726	10 000
747	10 000	748	20 000
750	85 000	751	60 000
753	1 860 000	754	10 000
756	25 000	758	5 000
760	15 000	761	60 000

Une copie de cet avis de rachat a été transmise par lettre recommandée aux détenteurs d'obligations immatriculées, lesquelles seront rachetées en totalité ou en partie seulement.

Les obligations ou partie de ces obligations ainsi rachetées deviendront dues et payables le 23 avril 2001, en monnaie légale du Canada, à toute succursale au Canada de la Banque de Montréal, la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Toronto-Dominion, la Banque Nationale du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et la Banque Royale du Canada, au choix du détenteur, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, accompagnées du présent avis et de tous les coupons d'intérêts échéant après le 23 avril 2001, s'il y a lieu (1). L'intérêt dû le 23 avril 2001 sera payé de la manière habituelle.

Sur remise des obligations rachetées en partie seulement, la Communauté émettra, à ses frais, de nouvelles obligations pour un montant total en principal égal à la partie non rachetée des obligations ainsi rachetées. Sauf avis contraire, les nouvelles obligations seront immatriculées de la même manière que les obligations remises.

À compter du 23 avril 2001, l'intérêt sur le montant en principal des obligations ou partie de ces obligations, présentement appelées pour rachat, cessera de courir.

Fait à Montréal, ce 27^e jour de février 2001.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL
Par: TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, registraire

(1) Pour obtenir le paiement de leurs obligations, les détenteurs peuvent également les présenter, avec une copie du présent avis, à la banque ou à l'institution financière avec laquelle ils font normalement affaires. Cette dernière en obtiendra, à son tour, le paiement de la Banque Toronto-Dominion.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR PETITES CREANCES NO 500-32-05038-001. Immeuble Marine inc., Partie demanderesse -vs- Albert Swisa, partie défenderesse. Le 27ème jour de mars 2001 à 10h00, au 2555, Havre des Iles, #205, Laval, Qc, district de Laval seront vendus par autorité de justice les biens et effets de: Albert Swisa, saisi en cette cause, consistant en: 2 Perroquets Yellow Amazon et une cage, 1 horloge Howard Miller et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: Michel Gaucher, huissier du district de Joliette, MICHEL GAUCHER, HUISSIER DE JUSTICE, 264 rue de Boissière, Repentigny, Qc J6A 8A1. Tél: (514) 654-6511

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPERIEURE, NO. 500-17-008199-005, BANQUE ROYALE DU CANADA Partie demanderesse -vs- LE RELAIS MONTREMBLANT INC. Partie défenderesse. Le 29ème jour de mars 2001 à 13h00, au 116 CHEMIN KANDAHAR, MONTREMBLANT, Qc, district de

DE VENTE EN JUSTICE, PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de GROUPE DAVENTI INC., MICHEL GAUTHIER ET CARMEN MICHAUD seront vendus par huissier le 28 mars 2001 à 10:00, au 62 Place Des Chatelets, Laval, Qc, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en: Ecran Géant, Mobiliers de salon, Aquarium, Table de Billard, caméra vidéo, 1 fontaine (Triton), Statue, télévision Sony 27" et plusieurs autres meubles pour la maison. Conditions: argent comptant ou chèque visé. PIERRE FOISY, H.J. District de Montréal, FOISY LABRECOUE, HUISSIERS DE JUSTICE, 356, 90e avenue, LaSalle, Qc, H8R 2Z7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPERIEURE, NO. 500-17-008199-005, BANQUE ROYALE DU CANADA Partie demanderesse -vs- LE RELAIS MONTREMBLANT INC. Partie défenderesse. Le 29ème jour de mars 2001 à 13h00, au 116 CHEMIN KANDAHAR, MONTREMBLANT, Qc, district de

BROSSARD
APPEL D'OFFRES

La Ville de Brossard demande présentement des soumissions pour:

DEUX (2) VOITURES DE POLICE
DE MARQUE FORD (AVEC ÉCHANGES)
Dossier 1AP37

La date limite pour la réception des offres est fixée au:
Vendredi le 23 mars 2001 à 11h00

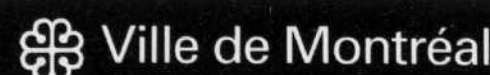
Les documents de soumission seront disponibles sans frais au Service de l'Approvisionnement, Hôtel de Ville, 2001 Rome, Brossard, 450-923-7011 poste 3202.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Richard Guevremont

Directeur
Service de l'approvisionnement
approvisionnement@ville.brossard.qc.ca

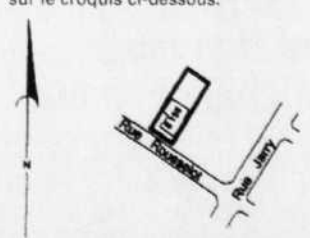
Avis public

Service du greffe
Étude d'un programme de développement

Agrandissement sur un seul étage, du Centre Culturel Japonais Canadien de Montréal Inc., situé au 8155, rue Rousselot, entre le boulevard Crémazie et la rue Jarry

Monsieur Masa Fukushima sollicite l'autorisation de la Ville de Montréal pour un projet visant l'agrandissement du bâtiment à des fins communautaires. Le projet permettra l'ajout de nouveaux bureaux et de réaménagement l'entrée principale du bâtiment.

L'emplacement vise le bâtiment au 8155, rue Rousselot, tel qu'illustré sur le croquis ci-dessous.



Le projet consiste en un agrandissement dans une partie de la cour avant du bâtiment de manière à combler un écart. Ainsi le bâtiment ayant actuellement une forme de «L» sera désormais rectangulaire

suivant les travaux d'agrandissement, représentant une surface au sol de 135 m².

Ce projet déroge à la réglementation municipale quant à la hauteur minimale requise, soit 2 étages, alors que l'agrandissement se limite à un seul étage.

Conformément au Règlement sur la procédure d'approbation de projets de construction, de modification ou d'occupation et sur la Commission Jacques-Viger (R.R.V.M., c. P-7), toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires sur le projet, en mentionnant le numéro de référence S000489170, au plus tard le 30 avril 2001, à l'attention de la greffière, bureau R-113A, hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal H2Y 1C6.

Un document d'information peut être consulté aux bureaux Accès Montréal Ville-Marie, 275, rue Notre-Dame Est (872-6395) et Accès Montréal Villeray - Parc-Extension, 7217, rue Saint-Denis (872-6381). Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Service du développement économique et urbain au 872-8400.

Montréal, le 16 mars 2001

Diane Charland
Greffière

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Sur Internet: www.offres.ledevoir.com
Courriel: avisdev@ledevoir.com

TERREBONNE, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de LE RELAIS MONTREMBLANT INC., saisi en cette cause consistant en: EQUIPEMENT DE RESTAURANT - TABLES - CHAISES - MICRO-ONDES - FOYER ELECTRIQUE - CAISSE ENREGISTREUSE - REFRIGERATEUR FOSTER ETC. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. André Guidon, huissier du district de Terrebonne, Guidon, Pilon & associés, HUISSIERS - 819-326-7707. Fax: 326-0081, 22, rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Monts, Qc J8C 2J4.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

PRENEZ AVIS que NISSAY CHHITH-HOUR domicilié au 4150 55e Rue, #6, à Montréal, Québec, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de NISSAY SENG.

Westmount, le 26 février 2001
Thuc D.D. Duong, avocate
Procureur du demandeur

CHAMBRE DE L'ASSURANCE
DE DOMMAGES
L'assurance d'un professionnel

AVIS est par les présentes donné, conformément aux articles 376 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (L.Q. 1998, C. 37), 131 et 139 du Code des Professions (L.R.Q., c. C-26) et 139 du Code de procédure civile du Québec (L.R.Q., c. C-25), à Mme Wu-Yi Wang, que la suite de l'audition de la plainte no 2000-01-01 (C), aura lieu les 14 et 15 mai 2001 à 9h30, aux bureaux de la Chambre de l'assurance de dommages, sis au 500, rue Sherbrooke ouest, 7^e étage, à Montréal, H4, (514) 842-2891. Une copie de l'avis d'audition est disponible au secrétariat du Comité de discipline à l'adresse précitée.

Erika Doll,
La secrétaire du Comité de discipline

AVIS AUX
CRÉANCIERS
DE LA PREMIERE
ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de:
3100-7305 QUÉBEC INC.,
Corporation légalement
constituée faisant affaires
sous les nom et raison
sociale de Jardin Direct
Pointe aux Trembles au
12866 Sherbrooke Est à
Montréal (Québec) H1A
4Y3.

AVIS est donné que
3100-7305 QUÉBEC INC. a
fait cession de ses biens
le 7^e jour de mars 2001 et
que la première assem-
blée des créanciers sera
tenue le 28 mars 2001 à
11 h 00 de l'avant-midi,
au bureau du Syndic,
7744, Rue Sherbrooke
Est, bureau 101, Montréal,
Québec, H1L 1A1.

DATE à Longueuil, Québec
ce 13 mars 2001.

JEAN FORTIN

& ASSOCIÉS
syndics
2360, Marie-Victorin Est
suite 200
Longueuil (Québec)
J4G 1B5
Tél.: (450) 442-3260

Laval • Drummondville
Montréal • Longueuil
Sorel • St-Hyacinthe
St-Jean • Châteauguay
Trois-Rivières

• LE DEVOIR •

LE MONDE

EN BREF

Naufrage mortel

Pointe-à-Pitre (AFP) — Vingt-trois personnes sont mortes, 23 sont portées disparues et deux sont saines et sauves après le naufrage au large de l'île franco-néerlandaise de Saint-Martin (Antilles) d'un canot transportant une quarantaine d'immigrés clandestins, a annoncé hier la police à Paris. Une partie au moins des personnes qui se trouvaient à bord du bateau, une embarcation de pêche qui a fait naufrage dans la nuit de mercredi à jeudi, sont de nationalité dominicaine, selon la police. *«Il s'agit probablement de clandestins, en tout cas il ne s'agit pas de quelque chose de régulier»*, a précisé de son côté le capitaine Laurent Legentil, commandant de la compagnie de gendarmerie de Saint-Martin. Les deux survivants, parlant espagnol, ont été récupérés par des pêcheurs et hospitalisés dans la partie néerlandaise de Saint-Martin. Ils ont raconté que leur bateau avait fait naufrage et qu'ils venaient de passer de nombreuses heures dans l'eau en s'accrochant à des morceaux de l'épave, selon la gendarmerie.

Bové écroué?

Montpellier (AFP) — Le héros de l'agriculture à taille humaine en France, José Bové, risque plusieurs mois de prison ferme pour sa lutte contre les excès de la mondialisation. A peine rentré de Mexico, où il a participé à l'entrée de la marche zapatiste du chef de la guérilla du Chiapas, le sous-commandant Marcos, José Bové a connu hier la première des trois décisions que la justice française doit prononcer à son encontre en une semaine. Il a été condamné à dix mois de prison avec sursis pour la destruction le 5 juin 1999 de plants de riz transgénique expérimental dans le sud de la France. Le 22 mars, M. Bové doit connaître l'arrêt de la cour d'appel de Montpellier pour le démontage d'un restaurant McDonald's en construction le 12 août 1999. L'avocat général a requis contre lui six mois de prison, dont trois fermes. S'il était condamné à de la prison ferme, la peine de huit mois de prison avec sursis prononcée contre lui en 1998 pour la destruction de semences transgéniques, également dans le sud de la France, pourrait aussi devenir de la prison ferme.

Haas en piste

Washington (AFP) — Le président George W. Bush a décidé de confier la gestion du dossier nord-irlandais à un haut responsable du département d'Etat, Richard Haass, a indiqué hier la Maison-Blanche. Il a demandé à M. Haass de *«prendre la tête de l'engagement américain en faveur du processus de paix nord-irlandais»*, a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche. M. Haass avait été récemment nommé directeur de la planification politique au département d'Etat, des fonctions qu'il continuera à exercer concurremment avec ses nouvelles responsabilités.

Fernandes tombe

New Delhi (AFP) — Le ministre indien de la Défense, George Fernandes, a démissionné hier en liaison avec un scandale de pots-de-vin qui a sérieusement ébranlé la coalition nationaliste au pouvoir à New Delhi. M. Fernandes, 70 ans, a démenti toute inconvenance, affirmant qu'il avait accompli son devoir avec *«dévouement et intégrité»*. L'affaire de pots-de-vin, qui a éclaté mardi en Inde, a été révélée par un site Web anti-conformiste, www.tehelka.com, dont les journalistes se sont fait passer pour des marchands d'armes afin de montrer l'étendue de la corruption à tous les niveaux de la société, en particulier dans les milieux de la défense.

Bush à Pékin

Pékin (Reuters) — Le président américain George W. Bush effectuera sa première visite d'Etat en Chine en octobre, à l'occasion du sommet du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) qui aura lieu à Shanghai, a annoncé hier le premier ministre chinois Zhu Rongji. Des responsables américains à Pékin ont cependant précisé qu'il n'aurait pas eu vent d'une visite d'Etat de Bush, qui pour l'instant est seulement supposé participer au sommet informel des dirigeants de l'APEC le 20 octobre. Bush s'entretiendra le 22 mars avec le vice-premier ministre Qian Qichen à Washington. Ce sera sa première rencontre avec un haut responsable chinois.

Début du retrait américain de Bosnie

Nouveaux heurts entre Macédoniens et rebelles albanophones

AGENCE FRANCE-PRESSE
REUTERS

Washington — Les États-Unis, qui prévoient de réduire de près d'un quart leurs effectifs militaires en Bosnie, ont commencé à retirer plusieurs centaines de soldats, ont indiqué hier des responsables du Pentagone.

Washington n'envisage toutefois pas de retraits dans la province plus agitée du Kosovo. En Bosnie, tous les hélicoptères d'attaque Apache, des chars Abrams et des véhicules blindés Bradley, ont commencé à être retirés.

«Nous nous préparons à retirer plusieurs centaines de soldats qui ne sont plus nécessaires», a dit le secrétaire d'Etat Colin Powell de-

vant une commission du Congrès américain. Un porte-parole du Pentagone, le contre-amiral Craig Quigley, a indiqué qu'après ce retrait, les effectifs américains atteindront 3500 contre environ 4400 auparavant. Un autre porte-parole du Pentagone avait évalué plus tôt le nombre de soldats américains à 4700 en tenant compte d'effectifs temporaires. *«Le retrait a commencé il y a deux jours»*, a dit le porte-parole.

À la suite des accords de paix de Dayton, les États-Unis y avaient envoyé à partir de la fin 1995 quelque 20 000 hommes, soit les tiers des militaires de l'OTAN. Les effectifs américains ont été graduellement réduits en raison de l'amélioration de la situation en Bosnie. Ainsi, il y a un an, le prési-

dent Bill Clinton avait annoncé une réduction de 19 % à 6200 hommes. Selon la chaîne de télévision américaine CBS cependant, la nouvelle administration du président républicain George W. Bush prévoit de réduire les forces américaines en Bosnie de 80 % au total en deux ans. Selon le colonel Paul Phillips du Pentagone, les États-Unis *«n'ont pas le projet de se retirer des Balkans»*.

Macédoine

Par ailleurs, pour le deuxième jour consécutif, une violente fusillade a éclaté hier entre soldats macédoniens et rebelles albanophones près de Tetovo, dans le nord-ouest de la Macédoine, frontalier du Kosovo. Selon une équipe de Reuters TV, l'artillerie de la police macédo-

nienne stationnée dans les faubourgs de Tetovo a ouvert le feu au mortier et à la mitrailleuse contre les maquisards basés sur les collines entourant la ville. Ces derniers ont immédiatement répliqué. Des unités spéciales des forces macédoniennes ont quant à elles tiré en direction de cibles situées dans des forêts à la lisière de la ville.

Tetovo est située à une dizaine de kilomètres de la frontière avec le Kosovo. Un tiers de la population macédonienne est albanophone. Mercredi, une fusillade avait déjà éclaté dans le secteur, faisant un mort et deux blessés parmi les civils de même que 15 blessés parmi les policiers macédoniens, dont trois albanophones, d'après les autorités. Aucune précision n'a été fournie quant à d'éventuelles

pertes parmi les rebelles. La reprise des violences, après une légère accalmie, a provoqué de nombreuses réactions et plusieurs appels au calme. Les États-Unis et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont vivement condamné les attaques de la guérilla et assuré les autorités de Skopje de leur soutien.

Le gouvernement macédonien a fait savoir que l'armée allait se déployer dans la zone pour appuyer les forces de police, et des journalistes ont vu un long convoi militaire quitter Skopje en direction de la frontière avec le Kosovo.

Les soldats, qui étaient restés sur la frontière jusqu'ici, pourront désormais se déplacer à environ 1,5 kilomètre à l'intérieur du territoire macédonien.

Colère sous la pluie



MIKHAIL CHERNICKIN REUTERS

NON, cette manifestante ukrainienne n'était pas seule à réclamer la tête de Léonid Kouchma — comme elle l'exige sur son tablier. Il étaient quelque 3000 communistes ukrainiens à marcher hier dans les rues de Kiev, demandant pour la première fois la démission du président ukrainien en visite en Pologne. Agitant des drapeaux rouges et des banderoles proclamant *«Non au capitalisme sauvage»*, la foule, principalement composée de personnes âgées, accuse Kouchma de tous les maux économiques que traverse ce pays de plus de 50 millions d'habitants.

Guerre de tranchées à Belgrade

Slobodan Milosevic n'est plus intouchable mais...

La Serbie commence à se pencher sur son passé récent sous le dictateur renversé, Slobodan Milosevic, inculpé de *«crimes contre l'humanité»* par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) de La Haye. Belgrade est sommé par Washington de procéder à l'arrestation du chef déchu d'ici au 31 mars, et de coopérer avec le TPIY dans les poursuites engagées contre d'autres anciens dirigeants.

RÉMY OURDAN
LE MONDE

Belgrade — Le débat sur le passé s'ouvre jour après jour en Serbie. Tandis que Washington réclame de Belgrade des mesures radicales d'ici au 31 mars, notamment l'arrestation du président déchu, Slobodan Milosevic, et l'amorce d'une coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), la justice et la presse du pays ont mis la main sur certaines des affaires troubles qui ont jalonné les treize années de pouvoir du couple Milosevic et de leurs fidèles.

Or ce débat est houleux, car trois camps au moins divisent la société serbe: les nationalistes nostalgiques du régime de Milosevic, qui soutiennent qu'aucun Serbe n'a commis le moindre crime et que leur peuple est

victime d'un complot international; les nationalistes démocrates, qui, à l'image du président Vojislav Kostunica, s'opposent aussi à l'action de la justice internationale, affirmant qu'un Serbe ne peut être jugé que par son propre peuple, et préfèrent évoquer les *«crimes de l'OTAN»* même s'ils ne nient pas entièrement la responsabilité de la Serbie dans les guerres yougoslaves; et les antinationalistes, qui s'engagent à la fois au gouvernement et dans le monde associatif, qui réclament un examen du passé et la punition des criminels de guerre. Les enquêtes conduites par la police et la justice de Serbie, voire parfois directement par le gouvernement de Zoran Djindjic, empruntent trois directions: les crimes financiers, les crimes politiques et les crimes de guerre. Or, si les enquêtes sur la corruption sont fort populaires dans un pays qui estime que le régime Milosevic l'a fait sombrer dans la misère, les assassinats d'opposants n'intéressent guère que l'élite politique et médiatique belgradoise, et les crimes perpétrés à l'encontre des Croates, Bosniaques ou Albanais au fil des guerres ne soulevaient aucune émotion particulière hors des cercles très restreints d'activistes antinationalistes.

«Nous avons déclenché des enquêtes qui étaient encore inimaginables il y a peu de temps, se satisfait le ministre de la justice, Vladan Batic. La vérité est que plus personne n'est intouchable.» Afin de lutter contre la corruption et de dévoiler l'origine des fortunes bâties durant l'ère Milosevic, le gouvernement a créé une commission spéciale, placée sous la houlette du vice-premier ministre, Vuk Obradovic. Le pouvoir met en avant l'arrestation, le 23 février, de Rade Markovic, le chef de la Sécurité d'Etat des années 1998-2000.

Détournement aérien contre la guerre en Tchétchénie

Riyad (d'après AFP) — Des pirates de l'air qui avaient détourné hier un avion russe transportant plus de 170 personnes vers la ville sainte de Médine, en Arabie Saoudite, ont demandé l'arrêt de l'offensive russe en Tchétchénie à un négociateur saoudien monté à bord de l'appareil.

«Un négociateur saoudien est monté à bord de l'avion où les pirates lui ont fait savoir leur revendication qui consiste à obtenir l'arrêt de la guerre en Tchétchénie», a déclaré à l'AFP le responsable, sous couvert de l'anonymat.

«Le négociateur saoudien a exigé la libération de tous les passagers restés à bord de l'appareil avant de quitter l'avion où il compte revenir vendredi à l'aube», a-t-il ajouté, sans préciser le nombre des pirates ou leur nationalité. Il a démenti que *«les pirates aient demandé à quitter l'Arabie saoudite pour l'Afghanistan ou pour une autre destination»*. Selon lui, *«une cinquantaine de passagers ont été libérés»*. Un autre responsable à l'aéroport de Médine avait indiqué que les pirates de l'air étaient au nombre de quatre.

Un responsable de Vnookovo Airlines avait indiqué qu'un des objectifs des pirates était d'obtenir la fin de la guerre en Tchétchénie, mais le Kremlin avait démenti en affirmant que les auteurs du détournement n'avaient présenté aucune revendication.

Les négociations entre les au-

torités saoudiennes et les pirates avaient été interrompues après la libération d'une quarantaine de personnes du Tupolev-156 de la compagnie russe Vnookovo Airlines, immobilisé sur une aire isolée de l'aéroport de Médine, deuxième lieu saint de l'Islam dans l'ouest du royaume.

Un vice-directeur des services de sécurité russes (FSB, ex-KGB) qui dirige la cellule de crise, Vladimir Pronichev, a affirmé que le président Vladimir Poutine voulait régler l'affaire par les négociations. M. Poutine a dit *«que l'objectif était de libérer les passagers par des moyens pacifiques»*, a affirmé M. Pronichev, soulignant avoir parlé à trois reprises avec M. Poutine.

Selon Vnookovo Airlines, l'avion transportait 98 Russes, ainsi que 12 membres d'équipage. A Ankara, on avait fait état de 55 à 59 Turcs parmi les passagers.

Avant la libération des passagers, les pirates de l'air avaient menacé de tuer un passager si le copilote, autorisé provisoirement à quitter l'appareil pour demander des vivres et de l'eau, ne remontait pas à bord.

Mais le copilote avait regagné entre-temps l'avion.

Les troupes russes sont entrées dans la république autonome pour mettre fin au pouvoir indépendantiste le 1^{er} octobre 1999 après avoir perdu la première guerre de Tchétchénie (décembre 1994-août 1996).

Sharon allège le blocus

AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — L'armée israélienne a continué hier d'alléger le blocus des villes de Cisjordanie et de la bande de Gaza, une mesure visant, selon les Palestiniens, à tromper l'opinion internationale à cinq jours de la visite du premier ministre Ariel Sharon à Washington.

Sur les routes, les soldats israéliens, comme ils le font depuis mardi, ont laissé passer les véhicules se rendant d'une ville palestinienne à l'autre après des contrôles minutieux qui ont entraîné des embouteillages monstres et une forte tension chez les automobilistes.

«L'entrée et la sortie de marchandises et de matières premières sont autorisées depuis jeudi matin en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et la pêche est permise à Gaza et Deir al-Balah [au centre de la bande de Gaza]», a indiqué un communiqué de l'armée israélienne.

Ce nouvel allègement du blocus militaire israélien, qui entrave la circulation des personnes et des biens entre les villes des territoires, a été

décidé mercredi soir lors de la première réunion du cabinet de sécurité présidé par M. Sharon.

Le bouclage de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, en vigueur depuis le début d'octobre, peu après le début de l'intifada, qui vise à empêcher les Palestiniens d'entrer en Israël pour réduire le risque d'attentat, est, lui, maintenu.

«Tout ce qui a été dit officiellement par les Israéliens sur une levée du blocus constitue un mensonge et ne repose sur rien, c'est même tout le contraire», a affirmé dans un communiqué le ministre palestinien de l'Information, Yasser Abed Rabbo.

«Il s'agit de mensonges israéliens pour se dérober aux critiques internationales», a-t-il accusé.

Le bouclage des territoires et le blocus des villes, qui asphyxient l'économie palestinienne, ont suscité de vives protestations de la part des pays occidentaux, notamment les membres de l'Union européenne, mais aussi des États-Unis.

M. Sharon est attendu mardi à la Maison-Blanche, où il rencontrera le président américain George W. Bush.

Johanne JANSON

Comme un souffle de vie

Un classique de l'enseignement.

manuel de l'élève
112 pages 46,50 \$

En vente dans toutes les librairies

LIDEC inc.
(514) 843-5991

É D I T O R I A L

Deux années pour finir le travail

C'est jeudi prochain que le premier ministre Bernard Landry fera connaître ses intentions lors d'un discours inaugural. Reconnaissons-le, le nouveau premier ministre aura beaucoup à faire pour changer l'image d'une administration qui, malgré l'accent mis sur la rigueur financière, traîne avec elle une odeur d'activisme et d'improvisation.

Il n'est pas inutile de refaire le bilan des années Bouchard, contentons-nous de rappeler les années de lutte contre le déficit budgétaire, les conséquences néfastes sur la plupart des réformes entreprises et l'échec de la stratégie des «conditions gagnantes» qui devait nous conduire à un troisième référendum sur la souveraineté. S'il fut un chef d'État estimé et respecté des gens, M. Bouchard n'avait ni les ressources financières ni la patience nécessaire pour mener à bien les nombreuses réformes entreprises au cours de son mandat inachevé.

En assumant la relève, le nouveau premier ministre Bernard Landry doit maintenant prendre les bouchées doubles pour compléter le travail et ainsi changer l'image du gouvernement dans le court laps de temps qui nous sépare des prochaines élections. En politique, deux années, c'est long, tout est encore possible, mais une conjoncture économique plus difficile peut venir troubler considérablement le paysage bucolique de l'ère postdéficiaire dont M. Landry s'est peut-être cru trop vite l'héritier.

En période de ralentissement économique, d'augmentation du chômage et de la pauvreté, il est fort difficile pour un gouvernement en place depuis longtemps de se faire réélire. Pour avoir quelque chance d'y parvenir, M. Landry doit, dès le discours inaugural qu'il prononcera la semaine prochaine, faire la démonstration de la détermination de son gouvernement à régler certains des problèmes les plus lancinants de notre collectivité. En commençant, évidemment, par les lacunes persistantes du système de santé (listes d'attente, débordement des urgences, pénurie de médecins en régions, manque d'accessibilité aux soins de première ligne et à domicile). Le rapport Clair est là qui propose des pistes de travail; il faut débloquent les fonds indispensables à son application.

Un coup de barre s'impose aussi en éducation. La réforme en cours au primaire doit être poursuivie, mais des corrections sont indispensables, comme l'a montré notre récente série sur la question. Au niveau postsecondaire, les fameux plans de performance exigés par le ministre Legault doivent viser une hausse de la diplomation, mais cela ne suffira pas. Le gouvernement doit lui aussi faire preuve de détermination en fournissant aux écoles le matériel et l'aide pédagogiques nécessaires, en plus de mettre en place de nouveaux mécanismes, tant incitatifs que punitifs, pour forcer les jeunes qui s'inscrivent au cégep ou à l'université à assumer leurs responsabilités d'étudiants jusqu'au bout.

Sur la scène municipale, le gouvernement a placé haut la barre et doit maintenant tout mettre en œuvre pour que les fusions se fassent de la façon la plus harmonieuse possible dans les circonstances et, surtout, sans coûts supplémentaires pour les citoyens.

Puis, il y a le dossier pauvreté, pour lequel M. Landry a déjà pris l'initiative de nommer un ministre responsable. Voilà un geste louable qui doit à tout le moins conduire à un plan d'action. Mais le problème est vaste, beaucoup plus complexe qu'on voudrait le faire croire, et personne ne s'attend à des résultats phénoménaux. En cette matière, vaut mieux des mesures modestes, ciblées mais efficaces, plutôt qu'un amalgame bien ficelé de toutes les bonnes intentions du monde réunies.

En matière de relations fédérales-provinciales, le premier ministre doit évaluer si l'affrontement est la façon la plus efficace de faire avancer les dossiers. Contrairement à d'autres, nous croyons que, malgré l'agacement certain que provoque ce type de comportement, il rapporte malheureusement toujours plus que le silence attentiste. Encore faut-il, cependant, savoir choisir ses batailles et le moment pour les mener! Celui qui crie trop facilement au loup, dit l'adage, risque de le laisser sa peau.

S'il est une chose dont M. Landry et son équipe doivent se rappeler d'ici la lecture du discours inaugural, jeudi, c'est que les Québécois n'attendent pas de leur gouvernement qu'il leur livre un feu roulant de nouvelles initiatives mais plutôt qu'il s'engage à compléter avec succès ce qui a été entrepris depuis six ans. Pour les nouvelles promesses, nos concitoyens sont certainement capables d'attendre le prochain rendez-vous électoral, dans deux ans.

jrsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

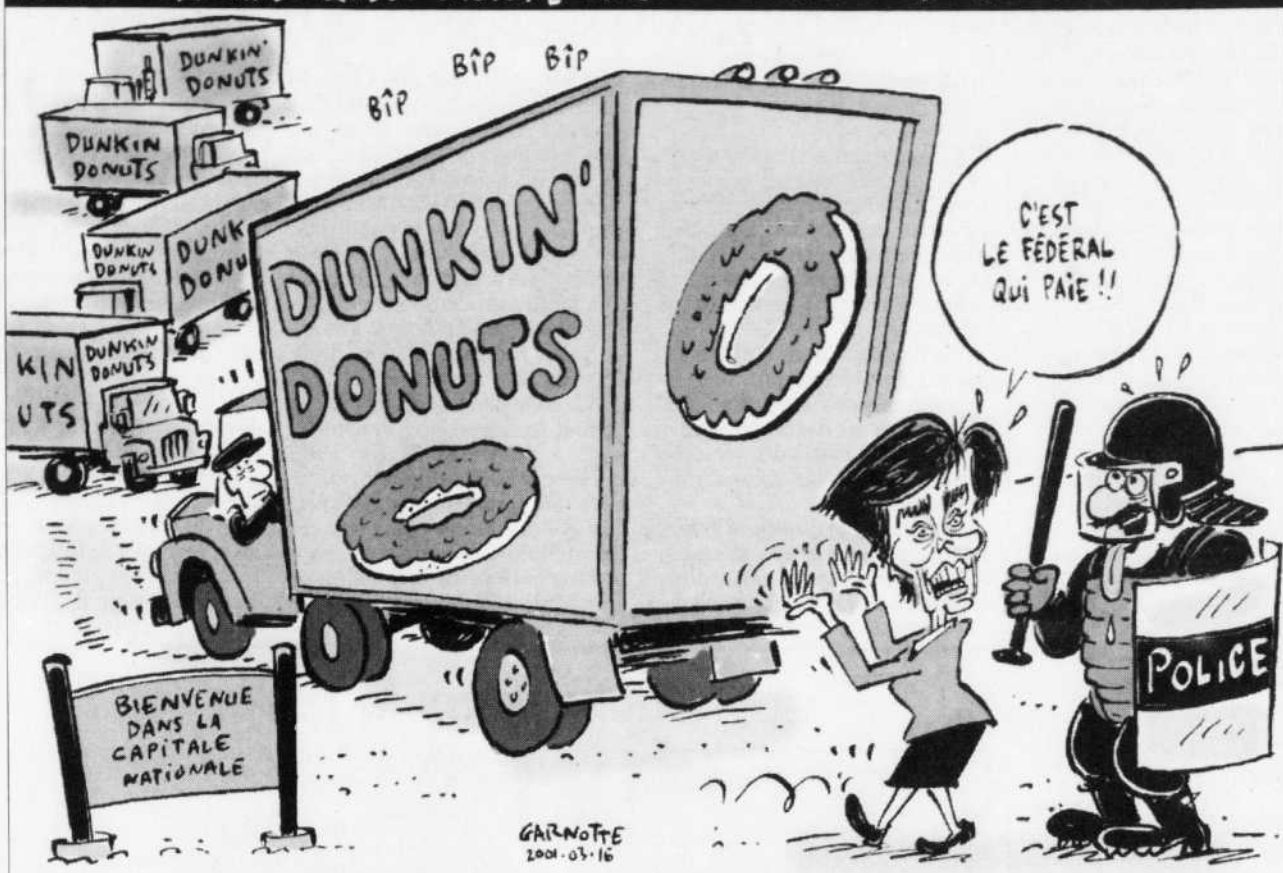
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

SOMMET DES AMÉRIQUES: FACTURE DE 32 MILLIONS POUR LA POLICE!



L E T T R E S

Les réalités pédagogiques

Dans son texte du 13 mars intitulé «À propos de l'école en crise», Jean-Pierre Proulx veut minimiser «la crise» qui secoue actuellement l'école québécoise pour parler plutôt d'«école en mutation». Ce texte ne démontre cependant qu'une seule chose, à savoir à quel point les professeurs des facultés des sciences de l'éducation sont isolés des réalités pédagogiques actuelles; à lire M. Proulx, tout va très bien, madame la marquise!

Ainsi, une majorité de parents seraient satisfaits de l'école? Disons plutôt que plusieurs parents ne sont pas concernés par la qualité pédagogique et sont simplement heureux de voir leur rejeton à l'école.

Quand de futurs professeurs sortiront du secondaire en faisant 200 fautes à l'examen unifié de français, qu'ils passeront leurs sciences sociales sans mathématiques au cégep grâce à la «politique de réussite» et qu'ils sortiront de la faculté des sciences de l'éducation grâce aux «contrats de performance», alors nous aurons plus qu'une crise; la société québécoise fera face à une immense catastrophe.

En terminant, une question me titille l'esprit: M. Proulx est-il déjà allé dans une école secondaire?

François Dugal
Chicoutimi, mars 2001

Le Québec est une nation

«Le Québec est une nation.» Tels sont les termes qu'a employés M. Charest lors du dernier caucus du Parti libéral du Québec, en Mauricie. Le but de cette manœuvre était évidemment de séduire les souverainistes modérés. C'est le langage de «la société distincte... mais pas plus».

Dans l'histoire de la politique, c'est une tradition que de se rapprocher du noyau mou des modérés, car chaque côté sait qu'il a des partisans qui voteront toujours pour lui, peu impor-

te ce qu'il dit. Et chacun sait qu'au centre se trouve une grande masse mouvante d'indécis et d'incertains. C'est la célèbre tactique du rapprochement au centre, fréquemment utilisée... quand il y a seulement deux partis principaux qui s'opposent, comme en Angleterre ou aux États-Unis. Les deux côtés n'ont pas peur de sacrifier un peu leurs idées, car ils n'ont pas de concurrent en ce domaine. Cela change quand une idée est défendue par plusieurs partis en même temps.

«Le Québec est une nation.» En sacrifiant à ce point l'idéologie à la tactique, M. Charest a fait une grave erreur d'investissement à long terme. Car en donnant raison à ce qui forme le cœur de la pensée souverainiste, à savoir si oui ou non le Québec est une nation, M. Charest a renforcé l'arbre souverainiste jusque dans ses racines. Pour un gain à court terme, le Parti libéral a sacrifié le long terme. En voulant attirer les souverainistes incertains, il les a renforcés dans leur idée. «Le Québec est une nation.» Mis dans la bouche de M. Charest, ces mots ont plus de force que s'ils avaient été dits par Bernard Landry lui-même.

Olivier Lavigne-Ortiz
Vaudreuil-Dorion, mars 2001

Le bilinguisme payant

Une étude récente de François Vaillancourt et Christine Touchette pour le C. D. Howe Institute recommande qu'on intensifie le bilinguisme chez les francophones du Québec. Cette étude est sans doute correcte sur le plan statistique, mais rien dans ce qu'elle contient ne justifie de telles conclusions qui semblent plutôt refléter les valeurs des auteurs (et peut-être aussi celles des commanditaires). Ce que l'étude dit, et rien de plus, c'est que, sur le plan individuel, le bilinguisme est payant dans les conditions actuelles du marché du travail. Par exemple, un jeune francophone qui entre sur le marché du travail peut espérer gagner 10 % de plus au cours de sa vie s'il est bilingue que s'il est unilingue. On

ne peut pas transposer ce résultat à l'ensemble de la collectivité et conclure que nous nous enrichissons collectivement si nous étions plus bilingues car les conditions du marché du travail seraient changées.

En outre, les objectifs de la Commission des états généraux sur la langue française sont justement de s'interroger à savoir si l'on ne devrait pas changer quelque chose dans les règles linguistiques de la société. Une interprétation totalement différente des résultats de cette étude pourrait être qu'ils confirment que les efforts de francisation des entreprises n'ont pas totalement réussi et que les francophones sont encore obligés de parler l'anglais s'ils veulent réussir sur le plan économique.

Cela dit, les Québécois doivent-ils être bilingues? La réponse est évidemment oui, mais il faut fortement affirmer que l'anglais est une langue internationale et que le français est notre langue nationale. Autant nous devons accepter d'utiliser l'anglais dans les aspects internationaux de notre travail, autant nous devons insister pour que le français soit la langue normale de communication entre Québécois. Même si l'on n'a pas toutes les données à ce sujet, l'impression demeure que l'anglais est utilisé sur le marché du travail au Québec beaucoup plus qu'il n'est justifié dans un strict contexte de communication avec l'extérieur. Plusieurs francophones sont encore obligés d'utiliser l'anglais pour communiquer avec leur patron ou leurs collègues de travail, qui sont pourtant des Québécois. C'est le cas aussi de plusieurs immigrants. L'étude de Vaillancourt et Touchette montre que les francophones ont réalisé des progrès importants, et il faut s'en réjouir. Cependant, il reste encore du rattrapage à faire et il n'est pas sage de recommander un bilinguisme généralisé chez les francophones du Québec.

Gilles Grenier
Professeur au département de sciences économiques de l'Université d'Ottawa
Ottawa, 12 mars 2001

LIBRE OPINION

Pour une stratégie québécoise de développement social

Au cours des 30 dernières années, l'État québécois s'est donné comme mission de développer le Québec dans une perspective autant sociale et culturelle qu'économique. C'est par souci de justice sociale et d'égalité entre les citoyens que le Québec s'est doté des outils pour permettre à l'ensemble de la population autant qu'aux plus vulnérables de participer et de bénéficier du développement du Québec. Nos organismes ont justement été créés pour aider l'État à garantir cette égalité citoyenne.

Nous soulignons donc avec grand intérêt l'ouverture à ces questions et la volonté politique que le premier ministre Bernard Landry a clairement manifestées lors de son discours d'assermentation, le 8 mars dernier, alors qu'il retenait la lutte contre la pauvreté et l'exclusion et le développement des régions-ressources comme grandes priorités gouvernementales.

En avril 1998, le Conseil de la santé et du bien-être a tenu un important forum sur le développement social. Plus de 8000 personnes ont participé à sa préparation. Une soixantaine d'organismes nationaux y ont pris part et sept ministres du gouvernement du Québec y avaient pris la parole. On peut dire que ces assises ont jeté les bases d'un renouvellement de notre vision du développement social. Plusieurs observateurs y ont vu un exercice analogue à ceux de la commission Bélanger-Campeau et du Sommet sur l'économie et l'emploi, c'est-à-dire un exercice par lequel la société québécoise réfléchit sur elle-même pour définir son avenir.

Quatre enjeux en sont ressortis: mieux harmoniser les politiques et les interventions économiques et sociales; lutter contre les inégalités sociales et économiques; adapter les politiques sociales aux besoins et réalités de la population, des différents

groupes et territoires; faire en sorte que les communautés jouent un rôle actif en matière de développement social.

Penser l'harmonisation de l'économie et du social implique qu'on ne considère pas le social comme le résiduel de l'économie, ce qui en corrige les dysfonctions, mais, plutôt, comme les deux composantes d'un même développement. L'économiste Thomas Courchesne affirmait récemment, dans une entrevue au *Devoir* (22 janvier 2001), que «la poursuite de deux objectifs auparavant perçus comme antagonistes — le développement économique et le développement social — est maintenant complémentaire. En investissant dans le capital humain, c'est-à-dire en investissant dans son éducation, sa santé, sa formation et, de manière générale, en favorisant le plein épanouissement de ses capacités, on permet le développement économique».

Rupture entre l'économie et le social

La rupture actuelle entre l'économie et le social, manifestée par l'accroissement des inégalités, la difficile intégration des jeunes, la précarisation des emplois, inquiète, même dans les centres où se décide l'économie mondiale. Des enjeux sociaux perdurent tandis que d'autres émergent: pensons à l'inégalité entre les hommes et les femmes, au défi que représente la conciliation famille-emploi, à celui que représente une population vieillissante, à la difficile intégration des personnes ayant des incapacités, à la participation des communautés culturelles au devenir de la collectivité, à l'exclusion sociale des personnes appartenant aux minorités visibles, aux difficultés permanentes des régions-ressources et des communautés rurales.

La relation entre développement économique et développement social fonctionne dans les deux

sens: les pays où les écarts de revenus sont les moins grands semblent s'en tirer le mieux, tant sur le plan économique que sur le plan sanitaire et social. Si la réduction des inégalités contribue nettement à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être, elle favorise du même coup la cohésion sociale, un ingrédient indispensable à un développement économique durable. Penser l'harmonisation de l'économie et du social, c'est accepter de questionner une forme de développement économique, qui détruit l'environnement et exploite les personnes, et c'est aussi favoriser la responsabilité sociale de l'entreprise, ainsi que le développement d'une économie sociale à l'intérieur d'une économie plurielle.

Peut-on penser que le premier indicateur de cette harmonisation de l'économie et du social serait constitué par une pleine participation des jeunes à la vie sociale?

En novembre dernier, Centraide Québec publiait une lettre ouverte à ceux qui ne se sentent pas concernés par la pauvreté, dont le propos était le suivant: «L'existence de la pauvreté et des inégalités sociales comporte des coûts et des conséquences qui font que notre société se «tire dans le pied» en n'investissant pas suffisamment ou de manière adéquate dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités.»

Un imposant regroupement d'organismes communautaires a déposé, à la fin de l'année dernière, devant l'Assemblée nationale, un projet de loi d'élimination de la pauvreté, approuvé par plus de 215 000 personnes et organismes. Quoi qu'il en soit de l'opportunité d'une loi et de la mise en place des organismes et des mesures qui y sont proposées, les objectifs poursuivis par le projet de loi devraient interpellier l'action gouvernementale ainsi que l'ensemble de la société.

Cette demande sociale a reçu une réponse positive de la part de l'État, qui a choisi d'en faire une priorité; cette réponse sera plus complète si elle s'inscrit dans un dialogue avec les personnes qui vivent la situation de pauvreté et avec les organismes qui les représentent.

Sous le signe de la solidarité

Le développement du Québec s'est effectué sous le signe de la solidarité sociale et, selon nous, c'est dans ce sens que le Québec doit poursuivre son évolution. Le Québec doit rester un État ouvert à débattre des finalités de ses interventions et de leurs impacts sociaux, un État prêt à partager le pouvoir avec les forces vives de la société.

C'est pourquoi nous suggérons au premier ministre d'engager le gouvernement dans une stratégie québécoise de développement social, laquelle inclut la lutte contre la pauvreté et l'exclusion et le développement des régions-ressources, et ce, en collaboration avec ses partenaires socioéconomiques. De cette façon, nous pourrions mieux harmoniser les préoccupations sociales et économiques et, qui sait, ainsi continuer à nous distinguer sur le plan de la solidarité sociale.

Nicole Boily, présidente du Conseil de la famille et de l'enfance; Claire-Andrée Cauchy, présidente du Conseil permanent de la Jeunesse; Diane Lavallée, présidente du Conseil du statut de la femme; Hélène Morais, présidente du Conseil de la santé et du bien-être; Jacques Proulx, président de Solidarité rurale; Norbert Rodrigue, président de l'OPHQ; Arlindo Vieira, président du Conseil des relations interculturelles; Hélène Wavroch, présidente du Conseil des aînés.

IDÉES

Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec

Les commissions scolaires veulent faire débiter la francisation des enfants immigrants plus tôt

ANDRÉ CARON

Président de la Fédération des commissions scolaires

Extraits du mémoire présenté hier par la Fédération des commissions scolaires du Québec devant la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec

Dans les années 70, la priorité accordée à la défense de la langue française était justifiée par des orientations politiques cherchant à donner un visage français au Québec et à permettre à la majorité francophone de s'épanouir dans sa langue. Même si la Charte de la langue française a permis de faire des progrès importants dans la francisation et l'intégration des nouveaux arrivants à la communauté québécoise, le français est encore dans une situation précaire, particulièrement dans les bassins de population à forte concurrence linguistique, comme à Montréal et dans l'Outaouais.

La situation de la langue française dans la grande région de Montréal exige que le gouvernement ait une préoccupation particulière pour les enjeux spécifiques qu'on y rencontre. L'accueil et l'intégration des immigrants à la communauté francophone y constituent des défis constants qu'on ne peut comparer à ceux d'une autre région.

Pour atteindre les résultats espérés, il faut une plus grande stabilité dans les programmes d'études et une meilleure concertation entre les ordres d'enseignement. S'il est vrai que l'école a une responsabilité importante dans l'apprentissage de la langue, la faute, s'il en est, ne peut pas être attribuée au seul système d'éducation, pas plus qu'on ne peut blâmer seulement les médias, qui ont pourtant une grande influence, ni seulement le gouvernement, qui a une responsabilité de premier plan. La qualité de la langue doit être une responsabilité partagée.

Les acquis du français comme langue commune au Québec sont loin d'être irréversibles. La mondialisation de l'économie et des communications, l'immigration et la mobilité des personnes doivent nous inciter à redoubler d'efforts pour assurer la primauté du français au Québec, comme ciment social et comme outil de développement d'une pensée et d'une culture originales.

Il faut que le gouvernement réaffirme, avec grande clarté, que le français est la langue officielle au Québec: la langue d'enseignement, du travail, de l'administration, de la justice, de l'affichage, de la publicité, de l'intégration des immigrants.

Pour ce, le gouvernement du Québec doit lancer un vaste programme de promotion de la langue française et de «bain linguistique» comprenant, entre autres, des activités axées sur la fierté de parler français et sur la qualité de la langue parlée et écrite; un programme de soutien aux organismes qui œuvrent en ce sens; un volet portant sur l'amélioration du français dans les ministères; un volet portant sur le perfectionnement en français dans tous les domaines de l'enseignement et de la recherche; un volet d'intervention s'adressant aux entreprises; un volet publicitaire majeur pour appuyer l'ensemble de ce vaste programme.

Les acquis du français comme langue commune sont loin d'être irréversibles

En effet, il importe que le gouvernement du Québec mette en place, à l'intention de l'ensemble de la collectivité, un plan de valorisation de la qualité de la langue française, à l'oral et à l'écrit, comprenant un volet spécifique aux établissements d'éducation et assorti des ressources financières requises. Dans ce contexte, chaque organisme ou établissement doit mettre en place une politique de la qualité de la langue française. De plus, le ministère de l'Éducation doit investir dans la recherche, la création et la diffusion de matériel didactique à contenu mérisé en français et dans le matériel didactique utilisé en formation professionnelle, notamment. Enfin, le ministère de l'Éducation doit être le maître d'œuvre dans la nécessaire concertation des divers ordres d'enseignement en vue de convenir des normes à atteindre en matière d'apprentissage de la langue française écrite.

Il est nécessaire que soit maintenue l'obligation



JACQUES NADEAU

La Fédération recommande d'instaurer des activités de soutien à l'apprentissage du français, en milieu scolaire, pour les enfants de familles d'immigrants.

faite aux nouveaux arrivants d'inscrire leurs enfants à l'école française et que des mesures soient prises pour prévenir les possibles contournements. Il faut instaurer des activités de soutien à l'apprentissage du français, en milieu scolaire, pour les enfants de familles d'immigrants, permettant ainsi d'offrir des services de francisation un an plus tôt.

Les commissions scolaires doivent être mandatées pour offrir le service, à tout le moins dans les milieux où les CPE ne sont pas en mesure de le faire. On doit organiser des camps linguistiques pour les élèves bénéficiant d'activités de soutien linguistique afin que ceux-ci puissent consolider leur apprentissage du français. On doit lancer rapidement des programmes de «bain linguistique français», pour les jeunes anglophones et allophones québécois, vers les régions à majorité francophone, à l'instar des programmes d'échanges avec les écoles des provinces anglophones.

Particulièrement au secondaire, il y a lieu de favoriser des modes d'enseignement linguistique intensif ou des modes d'immersion pour des clientèles bien ciblées. Le gouvernement du Québec doit mettre en pla-

ce des programmes favorisant des partenariats à l'échelle de la francophonie, permettant aux jeunes des régions d'accéder prioritairement à des programmes de stages, d'échanges et de jumelages. Le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires doivent favoriser l'apprentissage des langues par la formule des camps pédagogiques d'été, en collaboration avec les municipalités ou des groupes communautaires.

À ce sujet, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration doit reconnaître l'expertise des services de francisation des commissions scolaires, lesquelles sont habilitées à qualifier les citoyens en vue de l'obtention des diplômes et attestations officielles prévus dans les régimes pédagogiques. De la même façon, le ministère de l'Éducation doit reconnaître l'expertise et l'immense contribution des commissions scolaires en matière d'alphabetisation des adultes francophones. Il faut aussi rapprocher la francisation des immigrants adultes de leurs aspirations professionnelles en mettant en place des services intégrés de francisation et de formation professionnelle. Il convient aussi d'élargir les activités de francisation aux adultes allophones par la diffusion de rudiments relatifs à la culture et à l'histoire de leur pays d'accueil.

Une politique linguistique devrait aussi faire le lien entre qualité de la langue et accessibilité aux lieux de culture: bibliothèques, musées, concerts, théâtre, etc. À cet égard, le gouvernement doit consentir des budgets importants, en appui à sa politique sur le livre et la lecture, afin de soutenir l'activité de lecture, notamment par l'achat de livres et l'embauche de personnel qualifié pour les bibliothèques scolaires. Il importe de renforcer le volet culturel à l'école par des visites d'artistes et d'historiens ainsi que par des activités de lecture, notamment. Le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires doivent encourager les établissements scolaires à lancer davantage d'activités variées et stimulantes afin de faire de la lecture et de la qualité du français parlé et écrit la préoccupation de tous, partout et en tout temps.

Comme les compétences du personnel enseignant constituent un déterminant de l'amélioration de la situation, le ministère de l'Éducation, les universités et les commissions scolaires doivent se concerter pour établir et maintenir des critères élevés touchant la maîtrise du français parlé et écrit et la culture générale pour les futurs enseignants, dès leur entrée à l'université.

Communiquer, travailler et vivre dans un Québec français

MARC LAVIOLETTE

Président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN)

La CSN, qui a toujours fait la promotion de la langue française depuis sa fondation, en 1921, profite de l'occasion qu'offre la Commission des états généraux sur la langue pour lancer un appel à toutes les composantes de la société québécoise afin de faire du français la langue commune et faire du Québec une société plurielle dont la langue française est le ciment de la diversité. Tout en reconnaissant l'importance des progrès réalisés par la société québécoise depuis l'adoption de la Charte de la langue française, nous pensons qu'il ne faut pas faire l'erreur de les tenir pour acquis. C'est pourquoi nous estimons qu'il faut maintenir la langue sous haute surveillance.

La maîtrise de la langue doit être considérée comme un facteur d'égalité

estimeons que beaucoup de chemin reste à faire. La francisation des entreprises tarde inévitablement et nous croyons que le gouvernement doit s'assurer de l'application stricte de la charte dans les milieux de travail. Il doit aussi prendre les moyens pour que les organismes publics et parapublics respectent le droit de travailler en français et qu'ils appliquent avec rigueur la Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration.

L'expérience nous a démontré également que les comités de francisation sont inadéquats, ne correspondent pas aux modes de fonctionnement des syndicats, des relations du travail, et ne peuvent jouer correctement leur rôle. Pour les rendre crédibles, il faut donc en revoir la composition, les règles de fonctionnement, et protéger les travailleurs qui en sont membres contre des mesures de représailles.

La démarche de certification des entreprises de plus de 50 employés continuera à faire du surplace tant que l'OLF n'aura pas les données et les ressources pour voir à sa progression. Comme c'est davantage dans les entreprises de moins de 50 employés que la situation du français au travail est problématique, il nous apparaît essentiel que le mandat de l'OLF soit étendu à tout le moins aux entreprises de plus de 20 employés. Il faut aussi mener immédiatement dans ces entreprises de la région de Montréal des projets expérimentaux de francisation du travail par secteurs d'activité.

La langue française étant vulnérable, ne serait-ce que par l'environnement continental, le Québec, qui ne représente que 2 % de la population nord-américaine, doit être d'autant plus soucieux de la défendre dans les nouvelles technologies et les échanges entre pays et continents. Cette défense doit se faire de diverses façons, qui vont de l'exportation des innovations technologiques québécoises en français jusqu'au développement d'alliances au sein de la francophonie et entre pays et États de la ZLEA dans la défense du français et du plurilinguisme dans les forums internationaux et les échanges.

Le respect des langues nationales que nous revendiquons implique aussi que le gouvernement québécois exige du gouvernement fédéral le respect intégral de la Charte de la langue française sur le territoire du Québec et dans les entreprises sous sa compétence. Cela implique aussi que Québec donne l'exemple et prenne les moyens de préserver le caractère français du Québec, qu'il s'agisse des incitations à afficher en français ou du rétablissement de la règle de l'affichage commercial unilingue français, établie en 1977.

Qualité de la langue et accès au collégial

En ce qui a trait à la qualité de la langue, la CSN estime urgent d'éradiquer l'analphabétisme qui handicape 21 % des adultes au Québec et affecte ainsi leur pleine participation à la citoyenneté et au développement économique, social et culturel, tant collectif que personnel. La CSN prône aussi l'amélioration de l'enseignement et le resserrement des exigences de maîtrise de la langue française au secondaire et au collégial.

Considérant d'autre part que la formation dispensée dans les collèges est de niveau supérieur, que leur fréquentation n'est pas obligatoire et que les étudiants qui s'inscrivent sont des adultes au sens de la loi, la CSN rejette l'obligation qui pourrait être faite aux francophones et aux allophones de fréquenter le cégep français. Elle revendique en contrepartie que le gouvernement mette en place des mesures permettant aux étudiants d'acquérir une connaissance acceptable de l'anglais aux niveaux primaire et secondaire et une maîtrise supérieure de cette langue au cégep.

Nous tenons à rappeler enfin que la maîtrise de la langue publique et commune doit être considérée pour ce qu'elle est, soit un facteur fondamental d'égalité et de partage des chances de se développer tant individuellement que collectivement sur les plans économique, professionnel, culturel, social et politique. Et s'il y a une responsabilité individuelle à l'égard de la maîtrise et du respect de la langue publique et commune, l'État a la grande responsabilité de la faire respecter et de faire en sorte que chaque personne qui habite le territoire ait le même accès à la connaissance et à la maîtrise du français parlé et écrit.

La diffusion du cinéma québécois en région

Qui a véritablement démissionné?

MARTINE MAUROY

Directrice générale de l'Association des cinémas parallèles du Québec (ACPQ)

À chaque année, la tenue des Rendez-vous du cinéma québécois est un moment privilégié pour le public et les artisans du milieu de célébrer les multiples facettes de notre cinématographie, du documentaire à la fiction en passant par l'animation, la vidéo d'art et l'expérimentation. L'Association des cinémas parallèles du Québec (ACPQ) est d'ailleurs fière de collaborer étroitement à son organisation depuis maintenant 16 ans.

L'événement se veut aussi un lieu de débats sur la vitalité du cinéma québécois, un partage d'idées pour assurer son plein rayonnement et faire en sorte que les gens d'ici puissent l'apprécier davantage et se débarrasser de préjugés tenaces qui lui collent encore à la pellicule. Les discussions suscitées offrent souvent des pistes de solutions... ou déforment parfois certaines réalités. Dans le tourbillon médiatique et les échanges à bâtons rompus, certaines déclarations, sans réels fondements, viennent saper le moral des troupes et sèment le doute auprès du public.

À l'occasion d'un débat à l'émission *Indicatif Présent* diffusé à la Première Chaîne de Radio-Canada le 15 février dernier, l'animatrice Marie-France Bazzo recevait la comédienne Louise Portal, présidente des Rendez-vous, Marcel Jean, directeur du studio d'animation française de l'ONF, et les réalisateurs Robert Favreau (*Les Muses orphelines*) et Michel Jetté (*Hochelaga*). L'ouverture des Ren-

dez-vous du cinéma québécois servait de prétexte à cet échange sur l'état de santé de notre cinématographie.

Evidemment, on a souligné que bon nombre de films québécois ne rencontrent pas leur public, s'écrasent au box-office et se font vite éjecter des écrans des salles commerciales par des productions américaines. Bien des facteurs expliquent ce triste état de fait, ce que n'ont pas manqué de souligner Robert Favreau (*«Les propriétaires de salles nous sortent plus vite que d'autres films affichant des performances équivalentes»*) et Michel Jetté (*«Il faut se battre pour trouver des salles, il faut se battre pour rester dans les salles»*).

Ces commentaires pessimistes décrivent un aspect d'une situation bien réelle par ailleurs intolérable. Est-ce à dire que le cinéma québécois tourne complètement à vide, ne rejoint aucun public, et que, comme le prétend Robert Favreau, *«on a démissionné [...] il n'y a plus de ciné-clubs nulle part»*? Ce constat, trop rapide pour être juste et honnête, reflète peut-être les sentiments du réalisateur mais a été reçu comme une véritable giflette par les 35 membres institutionnels de l'ACPQ qui soutiennent et diffusent le cinéma québécois en région depuis plus de 20 ans. Quant aux propos de Marcel Jean, alors qu'il s'interroge sur *«une façon de créer un réseau qui donne un accès privilégié à des films québécois»*, les adhérents du Réseau Plus, un regroupement de 17 de nos membres proposant une programmation commune, n'ont pas attendu qu'il manifeste son inquiétude pour agir.

En effet, l'ACPQ et ses membres travaillent depuis plus de 20 ans à la diffusion du cinéma québécois, à la circulation des meilleurs films d'ici et d'ailleurs dans toutes les régions du Québec, au développement de l'éducation cinématographique chez les jeunes ainsi qu'à l'enrichissement du discours critique avec la publication du trimestriel *Ciné-Bulles*. La disparition rapide du format 16 mm a obligé les salles parallèles à lutter pour leur survie. Plusieurs d'entre elles ont uni leurs forces et se sont équipées en 35 mm grâce en partie au soutien de la SODEC. Elles rallient aujourd'hui des centaines de travailleurs culturels et de bénévoles cinéphiles pour présenter au public des régions plus de 100 longs métrages par année.

Ainsi, de septembre 1999 à juin 2000, 68 537 spectateurs ont fréquenté les salles du Réseau Plus. 29 660 d'entre eux ont pu apprécier une vingtaine de courts et longs métrages québécois. Le Réseau Plus a généré des recettes de plus de 200 000 \$ et a remis près de 75 000 \$ aux distributeurs québécois. Ces sommes peuvent paraître dérisoires mais il ne faut pas oublier que le prix d'entrée moyen se situe entre 3 et 5 \$ dans les salles du Réseau Plus comparativement aux 12 \$ qu'exigent certains complexes multiécrans... Bien que l'on ne puisse plus parler de ciné-clubs comme il en existait dans les années 50, les salles parallèles et les festivals cinématographiques en région (Baie-Comeau, Rouyn, Rimouski, etc.) invitent bon nombre d'artistes du cinéma québécois à venir parler de leur travail à des cinéphiles enthousiastes. Malheureusement, ce ne sont pas tous les cinéastes qui démontrent la même générosité à sortir de Montréal pour échanger avec les spectateurs.



FILM TONIC

Les Muses orphelines de Robert Favreau.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle (science), Benoît Mungier (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duches et Christine Dumazet (lecteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), à l'information économique : Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, Claude Turcotte, à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste), à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Corneille (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque, Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (commiss), La documentation : Gilles Paré (directeur), Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING : Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Maïlene Côté, Martin Fournier, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Raimville, Micheline Ruelland, (publicitaires), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Berubé (secrétariat), LA PRODUCTION : Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zuida, PROMOTION ET TIRAGE : Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Dominique Larivière, (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, L'ADMINISTRATION : Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Puroy, Olivier Lachambre (contrôleur), Chloé Lallier, Chloé Beliveau (secrétariat administrative), Danièle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross, LA FONDATION DU DEVOIR : Roger Boivin (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

HILTON

SUITE DE LA PAGE 1

carrière. Deux mineures le dénoncent pour des agressions commises entre 1995 et 1998.

La famille Hilton a marqué la scène sportive des 25 dernières années, produisant quatre boxeurs professionnels dont deux champions du monde en Dave fils et Matthew. Elle a aussi marqué les annales judiciaires par ses nombreuses frasques.

Le *Devoir* amorce demain une série d'articles sur la famille enfantée par la boxe. Les Hilton y racontent leur existence démesurée, un drame sportif comme le noble art en produit par centaines. La boxe les a rendus célèbres. La bouteille les a assommés.

Les «Fighting Hiltons» se sont battus avec acharnement toute leur vie sans jamais rencontrer pires adversaires qu'eux-mêmes. À lire demain.

SRC

«Il n'y a pas de quoi fouetter un chat», dit la porte-parole de Radio-Canada

SUITE DE LA PAGE 1

faire face, lors de cette entrevue exceptionnelle qui a défrayé les manchettes, à l'antipathie déclarée et à l'agressivité d'une Christiane Charette impétueuse. Hier, Radio-Canada et le cabinet du premier ministre ont confirmé l'existence de cette lettre. Mais ils se sont renvoyé la balle en refusant, de part et d'autre, de rendre publique la missive de M. Gourd.

L'attaché de presse du premier ministre a indiqué que M. Landry a reçu cette lettre d'excuses à titre personnel. «Nous n'avons aucunement sollicité cette lettre», a tenu à préciser Hubert Bolduc. «Radio-Canada s'excuse tout simplement de la tournure qu'a prise l'entrevue, qui n'était pas appropriée.»

Du côté de la société d'État, on a pris bien soin de souligner que ce n'est pas l'information de Radio-Canada qui a présenté ses excuses au premier ministre mais bien la direction des programmes de la télévision générale. Produite par Charette C inc., *Christiane Charette en direct*, diffusée tous les mercredis à 20h, est une émission de variétés.

«Il n'y a pas de quoi fouetter un chat», a dit la porte-parole de Radio-Canada, Évelyne Dubois, au sujet de ces excuses. Elle n'a pas pu dire si c'était la première fois que Daniel Gourd envoyait une lettre d'excuses à un invité de Christiane Charette. Mme Dubois n'a pas pu indiquer non plus si Mme Charette avait donné son accord pour qu'on présente de telles excuses à M. Landry. Mme Charette n'a pas retourné les appels du *Devoir* hier. Une des chercheuses de son émission a signalé que l'intervieweuse souffrait d'une extinction de voix qui l'empêchait de parler au téléphone.

Ce mercredi 28 février, Christiane Charette avait montré son goût pour la bagarre, demandant au premier ministre s'il fallait être sympathique pour gouverner, affirmant qu'elle n'avait pas confiance dans les gens sans passion, qu'on lui avait dit qu'il était impossible de discuter avec lui, qu'elle voulait l'entendre parler de désir et de plaisir. Bernard Landry n'avait pas perdu son calme et avait eu quelques répliques subtiles qui lui ont donné le dessus. «Quand j'ai vu le chômage passer de 14 à 18 %, j'ai eu des plaisirs comme vous n'en avez peut-être pas éprouvés depuis des années.»

On retrouve la fameuse entrevue dans son intégralité sur le site Internet de Radio-Canada. Sous la rubrique «Dérives médiatiques» de l'émission *Macadam Tribus*, l'entrevue est offerte aux internautes dans «une page dédiée aux déclarations fracassantes, aux abus et aux bêtises sur nos ondes», peut-on lire.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

rance et les préjugés de certains».

Jointe hier, Sandra Perron s'est dite très déçue par ce qu'elle a constaté. Persuadée que le plan d'équité en emploi des Forces canadiennes est excellent et que les ressources sont suffisantes pour parvenir aux objectifs, elle souligne que le problème en est un de culture et d'attitudes chez les militaires qui voient les femmes «comme un boulet». «Ils ont peur de la différence, peur que l'armée abaisse ses normes, peur de la discrimination positive. Mais il ne faut surtout pas accuser les hommes d'être machos: ça leur donnerait l'excuse de ne pas changer», a-t-elle soutenu.

Les commentaires souvent troublants recueillis par les sept membres du Comité parlent d'eux-mêmes. C'est particulièrement vrai pour le Commandement de la Force terrestre et, de façon plus pointue, dans l'ouest du pays. D'ailleurs, le Comité se dit préoccupé par de «nombreux cas de harcèlement» souvent qualifiés d'«épreuves» ou de «rites de passage» qui y ont décelés.

«Tout ce qu'elles font, c'est tomber enceintes et partir après trois ans. On ne peut pas compter sur elles», a déclaré un sergent de la base de Valcartier. «Comment appelez-vous ces gens déjà? Des Nègres? Des colorés?» a interrogé un capitaine du Centre d'instruction du secteur de l'Ouest. «Les Israéliens ont tenté d'intégrer des femmes dans leurs unités de combat, mais ils n'ont pas réussi. C'est notre tour d'être ridiculisés par les autres pays», a affirmé un étudiant du Collège militaire royal de Kingston. «Et quoi encore? Des rations pour les végétariens, pour les Hindous, pour les Juifs, pour ceux qui détestent les petits pois... Avant longtemps, nous allons tous manger du jambon et des œufs

Les procureurs confirment que Meskini témoignera contre Ahmed Ressam

ROBERT RUSSO
PRESSE CANADIENNE

Los Angeles — Un homme qui sera amené en avion privé et sous escorte policière au procès d'Ahmed Ressam, à Los Angeles, témoignera qu'il faisait partie d'un complot terroriste visant à fournir à l'accusé l'argent et le transport nécessaires à sa mission.

Les procureurs du ministère public américain ont confirmé hier qu'Abdelghani Meskini témoignera contre Ressam. Ce témoignage risque d'être crucial, puisqu'il pourrait permettre d'étayer la plus grave des neuf accusations portées contre le prévenu.

S'il est reconnu coupable de tous les chefs, Ressam est passible d'une peine pouvant atteindre 130 ans de prison. Le résident de Montréal a plaidé non coupable et prétend que des amis l'ont amené, à son insu, à transporter des explosifs.

La semaine dernière, à New York, Reskini a reconnu sa culpabilité à une accusation de complot en vue de commettre un acte terroriste international. Les procureurs fédéraux l'ont interrogé pendant toute la fin de semaine; il sera probablement appelé à témoigner contre Ressam la semaine prochaine.

Meskini soutient qu'il s'est rendu à Seattle en décembre 1999, sur l'ordre d'un autre Algérien nommé Mokhtar Haouri, afin d'aider un homme qu'il connaissait sous le nom de «Abu Reda» — un nom d'emprunt de Ressam. Il devait fournir l'argent et le transport nécessaires à Ressam. Meskini affirme qu'il ignorait qu'Ahmed Ressam transportait des explosifs.

Ressam est accusé d'avoir introduit suffisamment d'explosifs aux États-Unis, à la frontière entre la Colombie-Britannique et l'État de Washington, pour commettre des attentats susceptibles de faire

verts», a dit un caporal-chef de la base de Wainwright.

En entrevue téléphonique en fin de journée, le ministre Art Eggleton a dit qu'il jugeait inacceptables de tels propos. «D'un point de vue juridique, nous sommes tenus de le faire [ouvrir les portes des Forces canadiennes aux femmes, aux minorités visibles et aux autochtones]. Moralement, c'est une bonne chose de le faire. Nous devons représenter la société canadienne dans toute sa diversité», a-t-il déclaré. M. Eggleton s'est dit déterminé à donner une suite au rapport. Il entend d'ailleurs mettre sur pied un comité de surveillance externe pour s'assurer de l'application des recommandations.

Les Forces canadiennes sont tenues d'intégrer complètement les femmes depuis 1989 à la suite d'une décision du Tribunal canadien des droits de la personne exigeant la suppression de toutes les restrictions à l'embauche des femmes. Ce n'est toutefois que dix ans plus tard que l'armée a adopté un plan et établi des objectifs de recrutement pour les femmes (28 %), les minorités visibles (9 %) et les autochtones (3 %). Les Forces n'ont réussi qu'à franchir un peu plus du tiers du parcours. Entre 1997 et 2000, les femmes ne représentaient que 11,1 % des quelque 65 000 militaires. Les minorités visibles ne comptaient que pour 2,5 % et les autochtones, 1,8 %.

En fait, il semble difficile d'évaluer avec exactitude l'efficacité des initiatives de recrutement puisque les informations n'existent que partiellement. Le Comité souligne que l'armée est «réfractaire à toute forme de collecte de données». Sans mesure des efforts et des résultats, il n'y a aucun incitatif à responsabiliser les militaires en autorité; ce n'est pas valorisé dans leur rapport de rendement.

De plus, les militaires chargés du recrutement des

des centaines de victimes. Les procureurs soutiennent qu'il faisait partie d'un réseau de terroristes basé à Montréal, visant à perpétrer des attentats aux États-Unis à l'occasion des cérémonies entourant l'arrivée de l'an 2000.

Meskini dit qu'il a quitté Seattle quand il a constaté que Ressam n'était pas au rendez-vous. Les enquêteurs ont découvert le numéro de téléphone de Meskini dans le véhicule de Ressam et ont mis son téléphone sous écoute électronique. Il a été arrêté à Brooklyn (New York) le 30 décembre 1999.

Les procureurs fédéraux disent avoir en main des enregistrements et des transcriptions de 150 communications téléphoniques enregistrées — plusieurs en arabe — entre Meskini et d'autres individus impliqués dans le présumé complot.

Hier, les jurés ont été invités à examiner la photo d'une boîte noire contenant des fils, une carte de circuits imprimés et une montre numérique Casio sans bracelet. Une petite lumière d'arbre de Noël qui se trouvait aussi dans le colis aurait pu servir de détecteur. La minuterie portait présumément des cheveux et les empreintes digitales de Ressam.

Patricia May, gérante d'un magasin Active Electronique à Montréal, a témoigné qu'un homme utilisant une carte de crédit au nom de Benni Noris avait acheté des bornes, des connecteurs, des régulateurs de tension, de l'équipement de soudure et une boîte noire à son commerce, le 31 août 1999. Lorsqu'on lui a montré la photo de plusieurs composants électroniques soudés ensemble dans une boîte noire, elle a affirmé qu'elle les reconnaissait quasiment tous.

Ressam avait sur lui des cartes de crédit et un passeport au nom de Benni Norris lorsqu'il a tenté d'entrer aux États-Unis, il y a 15 mois.

BESRÉ

SUITE DE LA PAGE 1

l'accident mais plutôt la vitesse élevée et l'inexpérience de conduite (l'autre voiture était occupée par deux jeunes de 19 ans qui ont subi des blessures mineures).

«Nous avons fait ensemble Qui a peur de Virginia Woolf?», a expliqué Monique Miller au *Devoir* hier. «Nous avons créé Les Voisins en 1980, il était mon amoureux dans Pygmalion, j'étais son amoureuxse dans Rhinocéros. C'était un homme très méticuleux, très travaillant et très attachant.»

À la télévision, Jean Besré est indissociable des rôles de Joseph-Arthur dans *Le Temps d'une paix* (où il avait succédé à Pierre Dufresne) et de Rémi Duval dans *Jamais deux sans toi*, pour lequel il avait remporté trois années de suite le prix Gémeaux de l'interprète de l'année.

En 1997, il remportait également un prix Gémeaux pour un rôle de soutien, celui du père dans la série *Le Polack*.

Le président de l'Union des artistes, Pierre Curzi, indiquait hier qu'à travers les personnages de Rémi Duval et de Joseph-Arthur, «il aura incarné certains archétypes de l'homme québécois: un candeur chaleureuse, une générosité manifeste et un profond désir de vivre».

Un comédien apprécié qui était loin de la retraite

Jean Besré devait avoir 65 ans en juin. Né à Sherbrooke, il participe d'abord à plusieurs pièces de théâtre de l'Union théâtrale française de Sherbrooke avant de séjourner trois ans à Paris pour parfaire sa formation, grâce au soutien du gouvernement Duplessis. Sa carrière est rapidement lancée dès son retour au Québec, au tournant des années 60. En près de 40 ans, il aura participé à une soixantaine d'œuvres théâtrales et à une quarantaine d'émissions de télévision, sans compter quelques mises en scène.

Il est de plusieurs émissions marquantes des années 60 à Radio-Canada. Il devient une figure

familière avec *Tour de Terre*, une émission de vulgarisation scientifique qu'il a présentée de 1963 à 1971 avec sa femme Lise Lasalle, dont le décès l'a beaucoup marqué.

Au théâtre, son dernier rôle aura été celui de Polonius dans le *Hamlet* du TNM.

Il était très loin de la retraite: cet hiver, il interprétait un avocat dans *Sous le signe du lion* et surtout le grand-père de Charlotte dans *Le Monde de Charlotte* à Radio-Canada. Sa dernière apparition dans ce téléroman sera d'ailleurs présentée dimanche soir. Il devait bientôt commencer à enregistrer un nouveau personnage dans *Mon meilleur ennemi* à Radio-Canada.

De plus, Jean Besré devait jouer dans une création québécoise de Lise Vaillancourt, présentée en avril à La Licorne, *L'affaire Dumouchon*, rôle pour lequel il répétait justement avec Monique Miller la journée de son décès.

Jean Besré était également un homme de cœur, «un être merveilleux et un homme de principes, engagé dans ce qu'il faisait et respectueux dans tout ce qu'il faisait», confiait hier au *Devoir* son agente, Mme Goodwin.

Ainsi, en 1993, il avait commencé à collaborer avec l'organisme Les Petits Frères des pauvres, devenant son porte-parole officiel. Il participait régulièrement aux activités de l'organisme, aux fêtes de Noël et de Pâques, aux encans, pour offrir sa présence aux aînés démunis.

Il apportait également son soutien à diverses activités de sa région natale, particulièrement les campagnes de financement du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

Un humaniste qui aimait aussi se retrouver seul à la campagne

Pour sa complice de *Jamais deux sans toi*, Angèle Coutu, «Jean était l'essence même du parfait camarade, du vrai copain. C'est un être qui avait une grande dimension de spiritualité, de compassion, et avec beaucoup d'humour».

femmes, des minorités visibles et des autochtones ne savent pas ce qu'est l'équité en matière d'emploi. S'il n'y a pas davantage d'effort de fait, les Forces canadiennes «n'atteindront jamais les niveaux de représentation ciblés. Ceci est inacceptable», peut-on lire dans le document d'une quarantaine de pages. Actuellement, les Forces recrutent 70 % de ses membres chez les hommes, soit 40 % de la population, souligne Mme Perron. Cette dernière ne privilégie toutefois pas l'imposition de quotas. «Les opérations des Forces ne devraient jamais être compromises pour permettre une ouverture aux femmes», ajoute-t-elle.

Chose certaine, le plan d'équité en matière d'emploi stagne au stade des intentions. «Beaucoup de chefs des Forces canadiennes n'ont pas démontré leur engagement à l'égard des initiatives d'équité en matière d'emploi, et on n'a pas exigé qu'ils le fassent», écrit le Comité.

Au cours des dernières années, les Forces canadiennes ont consacré 300 000 \$ par année au programme d'intégration des femmes et d'équité en matière d'emploi, confirme Karen Ritchie, lieutenant-colonel responsable du dossier. Mme Ritchie souligne également qu'une somme de 2,2 millions a été dépensée en publicité et dans un programme spécifique de recrutement.

Le comité de Mme Perron fait dix recommandations au ministre de la Défense nationale, dont l'une vient tout juste d'être appliquée, soit la possibilité pour les femmes de travailler à bord de sous-marins. «Le ministre doit obliger les Forces à répondre de leurs efforts et de leurs résultats», insiste Sandra Perron. Art Eggleton se montre particulièrement ouvert à cette recommandation, tout comme à l'obligation de compiler les données

MAÏS

SUITE DE LA PAGE 1

dans une cargaison de grains qui avaient pourtant fait l'objet de tests aux États-Unis, Japonais et Européens, farouchement opposés aux aliments génétiquement modifiés, ont par la suite bloqué les importations de grains pour que les États-Unis resserrent leurs tests. Le StarLink est interdit au Canada; l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) dit refuser d'homologuer un produit transgénique seulement pour la consommation animale et préfère attendre que les études indiquent son innocuité pour les humains avant de l'autoriser.

L'ACIA a mené des tests sur des aliments importés des États-Unis et destinés aux humains et au bétail. Tous les tests ont été négatifs. Par contre, dans un article du journal agricole *Manitoba Co-operator* publié en février dernier, la Commission canadienne des grains a indiqué que les deux cargaisons contaminées avaient été trouvées par son organisme au Québec en octobre. L'une des cargaisons était toujours dans l'élevateur à grain lorsque la découverte a été faite. Elle a été scellée et retournée aux États-Unis.

Quant à l'autre cargaison, il semble que des résidus aient été trouvés dans un conteneur dont le contenu avait déjà été vendu et livré à une meunerie. L'ACIA a ensuite procédé au rappel de la cargaison contaminée. Est-ce monnaie courante, a demandé Bernard Bigras, que des grains soient vendus et livrés avant même qu'ils n'aient été soumis à des tests de dépistage du StarLink? «Le grain, du moins dans ce cas-ci, est censé avoir été certifié "sans StarLink" avant son arrivée au Canada», a indiqué le ministre. Dans ce cas-ci, cette certification n'a pas été fournie par l'exportateur.»

Toute cette histoire s'est déroulée avant que n'éclate la découverte du StarLink dans les tacots. Depuis, l'ACIA a demandé à ses importateurs de redoubler de vigilance. En prévision des semailles, l'ACIA a récemment rappelé aux agriculteurs qui en importent des États-Unis qu'ils devront être en mesure de présenter une certification adéquate «sans StarLink». Mais avant les événements de l'automne, il est «très possible» que du StarLink ait pu entrer au pays, reconnaît le D^r Louise Laferrière, de l'ACIA. «Je suis bien heureuse qu'on n'ait pas eu, jusqu'ici, de problème de santé associé à ces produits, mais il faut dire qu'il est très possible qu'il en soit entré dans le passé et qu'il est encore possible qu'il en entre aujourd'hui.» L'ACIA et d'autres organismes continuent de mener des tests au hasard. «Mais ça n'offre aucune garantie, rappelle le D^r Laferrière. Il faudrait tester chaque sac...»

«C'était un homme qui aimait la vie, qui aimait les gens, un véritable humaniste», a ajouté le comédien Pierre Gobeil sur les ondes de RDI.

Son grand ami Guy Fournier a raconté hier sur toutes les ondes comment Jean Besré était un être «paradoxal» qui passait une partie de sa vie seul, ayant un côté méditatif à la campagne, mais qui était d'une grande présence lorsqu'il rencontrait ses amis. «C'était un séducteur, personne ne pouvait résister à son sourire, à son charme.»

La mort du comédien a suscité plusieurs réactions dans la classe politique. Le premier ministre Bernard Landry a salué sa mémoire et la ministre de la Culture, Diane Lemieux, a indiqué que «nous perdons un homme complet qui aimait redonner ce que la notoriété lui avait donné. Il avait le sens de la communauté».

Le chef de l'opposition, Jean Charest, a salué sa carrière publique, ajoutant qu'il est tout aussi important de rappeler l'«inépuisable énergie qu'il a déployée pour aider les plus démunis».

Avec ses rôles marquants à la télévision, «Jean Besré est entré dans la vie des Québécois en devenant ni plus ni moins un membre de la famille», a déclaré le chef du Bloc québécois, Jean Duceppe. «Son rire contagieux, son allure sympathique et son désir d'aider le caractérisaient et le rendaient unique dans sa manière de jouer.»

Sur le site Internet de Radio-Canada, Jean Besré avait écrit quelques lignes pour se décrire à l'occasion du lancement du *Monde de Charlotte*, des lignes qui éclairaient très bien sa simplicité et son amour de la vie. Pour lui, les plaisirs de la vie, c'était les retrouvailles avec des amis autour d'un bon repas, «que j'aurais probablement cuisiné moi-même», le vélo, la marche, la natation et la pêche. «Vivaldi, Mozart, Beethoven, Dan Bigras et Richard Desjardins sont mes compositeurs préférés.» Et même si la patience est sa plus grande qualité, concluait-il, «je fuis les opportunistes et je crains les gens qui essaient de nous exploiter».

Les funérailles de Jean Besré auront lieu samedi à 11h à l'église Immaculée-Conception de Sherbrooke.